

BRS

CNRS

INSERM

INRIA

IRD

INED

IFREMER

Juillet 2024

N° 531/1

Bulletin de la recherche scientifique

DOCUMENTS POUR LE 31^E CONGRÈS

Sommaire

- BRS 531/1
Rapport d'Activité
1^{ère} partie (p1 à p30)
- BRS 531/2
Rapport d'Activité
2^{ème} partie (p31 à p64)

Édité par le Syndicat National des
Travailleurs de la Recherche Scientifique
(SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât H 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : sntrs-cgt@cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0924505392
Co-directeurs de la publication :
Josiane TACK et Patrick BOUMIER
Imprimé par nos soins
Périodicité : Bimestrielle



Table des matières

I.	La défense des organismes nationaux de recherche	4
II.	La lutte pour un meilleur budget	4
III.	Les salaires	6
IV.	La bataille des retraites	9
V.	Négociation CGT de l'accord protection sociale complémentaire (PSC) sur le périmètre de trois ministères (éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, jeunesse et sport)	9
VI.	La lutte contre la fermeture de la délégation Normandie	11
VII.	La lutte contre la vente du site de Meudon	13
VIII.	L'action internationale et la lutte contre les lois xénophobes	15
IX.	Les élections professionnelles de décembre 2022	17
X.	Nos actions dans les instances ministérielles et interministérielles	19
A.	Le CHSCT du MESR 2021-2022 et FS-SSCT 2023-20241	19
1.	CHSCT MESR 2021-2022	19
2.	FS-SSCT MESR 2023-24	20
B.	CNESER	22
XI.	Les liens entre le syndicat et les différentes instances de la CGT	23
A.	UFSE	24
B.	FERC	24
C.	UGICT	25
XII.	Nos actions pour renforcer le syndicat	25
A.	Les finances du syndicat	25
1.	Assemblée générale (AG) de la SNR	26
2.	Bureau de la SNR	27
3.	Conférence Nationale des retraité.e.s du SNTRS (CNR)	27
4.	Éléments revendicatifs	27
C.	Secteur chercheur	28
XIII.	Les actions dans nos différents établissements	31
A.	La situation au CNRS	31
1.	Bilan du Conseil d'Administration (CA) du CNRS	31
2.	Bilan du Comté technique (CT)- Comité social d'administration (CSA) du CNRS 2021 -2023	32
3.	CAP du CNRS	33
4.	Conseil médical	35
5.	F3SCT du CNRS	36
6.	Instances scientifiques : CS, CSI	37
7.	Action sociale du CNRS	39
7.1	Rapport d'activité des CNDP et CNDS : 2023-2024	40

7.1.1-	La commission nationale du développement social (CNDS)	40
1.	La restauration sociale	40
2.	La médecine de prévention	41
3.	Le logement	41
4.	La politique de la petite enfance du CNRS	41
5.	Les chèques-vacances et les retraités	41
6.	Conclusion	42
7.1.2	La commission nationale du développement professionnel (CNDP)	42
7.1.3.	CAES du CNRS	43
B.	La situation à l'INSERM	44
1.	Les faits marquants à l'INSERM	44
2.	Évolution du budget de l'INSERM	47
3.	Résultats des élections (2021 à 2023)	47
3.1.	Élections au Conseil d'Administration Inserm mandat 2021-2025	47
3.2.	Élections au Conseil Scientifique et aux CSS Inserm de novembre 2021 (mandat 2022-2026)	48
3.3.	Élection à la Commission de Pilotage et d'Accompagnement de la Recherche (CPAR) Inserm (Collège C) 2022	48
3.4.	Élections Professionnelles Inserm Décembre 2022	49
3.5.	Élections CAES Inserm 2023	50
4.	Rapport financier	50
5.	Les actions de la section INSERM	51
5.1.	Les actions fonctionnelles	51
5.2.	Les actions de communication	51
5.3.	Création et mise à jour de l'existant (outils syndicaux)	51
5.4.	Actions d'animations de la section INSERM	51
5.5.	Actions de soutien spécifiques	52
5.5.1.	Soutien au CépIDC	52
5.5.2.	Soutien à l'action des CDD dans le cadre de la mise en place de la nouvelle grille de rémunération en 2022	52
5.5.3	Assistance aux agents dans le domaine RH	53
5.6.	Participation aux groupes de travail	53
5.7.	Compte rendu des différents groupes de travail	54
5.7.1.	Réorganisation des sections locales	54
5.7.2.	Défenses des personnels	54
5.7.3.	Création du groupe de travail CS/CSS	54
5.7.4.	Création du groupe de travail pour les F3-F4SCT	55
C.	La situation à l'IFREMER	55
D.	La situation à l'INED	56
1.	La section : effectifs, organisation	56

2.	Activité syndicale	56
2.1.	Participation aux instances de l'Ined	56
2.2.	Accompagner les personnels	56
2.3.	Impulser des mobilisations unitaires	56
2.4.	Contre l'extrême droite	56
2.5.	Construire la section	56
2.6.	Galette CGT	57
3.	Bilan	57
E.	Faits marquants à l'Inria entre 2021 et 2023	57
1.	Vie syndicale	57
2.	Élections	58
3.	Contexte / actions	58
4.	Quelques événements classés par année	59
4.1.	2021	59
4.2.	2022	59
4.3.	2023	60
F.	Situation à l'IRD	60

Depuis notre dernier congrès, nous sommes intervenus sur tous les fronts, de l'activité de terrain au plus près des agent·es et agents, aux instances de représentation du personnel, en passant, bien sûr, par les mobilisations, notamment pour le retrait des plans funestes du gouvernement.

I. La défense des organismes nationaux de recherche

L'un des axes majeurs de notre intervention fut la défense de nos organismes nationaux de recherche (ONR). Le cap du gouvernement n'a pas changé, le nôtre non plus ! Nous avons communiqué pas mal de fois sur la défense de nos statuts et de ceux de nos organismes, y compris juste après notre congrès, lors de la renomination d'Antoine Petit à la tête du CNRS, puis, en réaction au discours d'Emmanuel Macron du 13 janvier 2022, à l'occasion du Congrès des 50 ans de la Conférence des président·es d'universités. Nous communiquions alors : « Les personnels des organismes de recherche sont attachés au statut d'opérateur et au caractère national de leur organisme. À leur côté, le SNTRS-CGT mettra toutes ses forces dans la défense du statut de fonctionnaire d'État, qui implique la résorption de la précarité, et pour la sauvegarde du service public de recherche et d'enseignement supérieur ! ». Notre commission exécutive a voté une motion en ce sens le 29 mars 2022, suivie de la communication du 4 pages « Emmanuel Macron veut réduire la voilure des organismes nationaux de recherche : tout le monde sur le pont ! Hisse et oh ! », qui se concluait par : « Nous ne pouvons ni ne voulons accepter que les organismes nationaux se plient aux choix stratégiques des universités et se restreignent au rôle d'agence de moyens. Rejoignez-nous, rien n'est inscrit dans le marbre, seule la lutte paie ! ».

Quelques mois plus tard, les étapes post-LPR (Loi de Programmation de la Recherche) démarraient par une lettre de mission de S. Retailleau, notre Ministre de tutelle, au professeur Ph. Gillet. Positionnement stratégique (nouveau rôle des ONR), pilotage territorial et simplification furent les maîtres mots. Le rapport « Gillet » issu des travaux de la commission mise en place, fut publié au début de l'été 2023. Notre première analyse de ce rapport, synthétisée dans un nouveau 4 pages communiqué au personnel de l'ESR, titra : « Individualisation, complexification, sanctions, attaques des statuts au royaume des appels à projets ! ». Le discours d'E. Macron du 7 décembre 2023, « Réception pour l'avenir de la recherche française », confirma les dangers visant l'essence même de nos organismes de recherche et les statuts et conditions de travail de leurs agent·es. E. Macron avait ainsi donné la couleur pour les 18 mois à venir. Il s'agit d'accélérer « à marche forcée » les restructurations en cours depuis 15 ans, en allant plus loin dans l'autonomie des universités, et en transformant les organismes de recherche en « agences de programme » (cf notre En Bref n°624). **Le terme d'agence est essentiel**, même si chacun·e y va de son interprétation, avec comme point commun une notion de guichet chargé de fournir, ici des financements, là des agent·es, voire de la logistique technique.

Notons l'utilisation pour la première fois par le SNTRS-CGT, du format « webinaire » pour communiquer/débattre avec le personnel. Nous avons ainsi élaboré un diaporama support dédié à la question de la restructuration des ONRs, que nous avons présenté lors de 3 séances (séparées d'une semaine). Cet essai fut un réel succès : plus de 400 connexions au total, pas de trouble-fête, des interventions et questions du public, et des remerciements. Il faut transformer l'essai avec d'autres thèmes particuliers. Cela doit se faire en complément des AGs de terrain où le dialogue direct avec les agent·es est essentiel.

II. La lutte pour un meilleur budget

C'est dès le lendemain du congrès de 2021 que nous interpellions le ministère et la direction des EPST par nos élus et élues au sein des CA des organismes.

Ainsi au CA du CNRS du 17 décembre 2021, notre élue déclarait (extraits) :

"Bon élève de l'orthodoxie budgétaire, le CNRS nous présente un budget en tout point conforme aux attendus de l'austérité. Mais de première vue : [.....] des hausses presque partout, des « mesures salariales », un prélèvement sur fonds de roulement tout à fait raisonnable comparé à celui du budget 2021, des annonces de recrutements... De quoi nous plaignons-nous ? À y regarder de près, la réalité correspond à la dégradation que nous vivons tous les jours dans nos laboratoires et services. Il manque au total 90 ETPT, donc la diminution des effectifs se poursuit. Les recrutements de fonctionnaires titulaires sont toujours les mêmes, 250 chercheurs et chercheuses/310 ingénieur·es et technicien·es, ce qui permet au CNRS de se mettre au niveau (bas) des autres EPST qui [.....] ont réduit le nombre de leurs titulaires [.....] ce qui leur a permis de faire des économies. Des économies au détriment de la qualité de la recherche et de nos conditions de travail.

[.....]

Le CNRS s'enrichit sur le dos de ses personnels déplacés comme des pions, et sur l'intensification de la recherche sur contrat. Il s'enrichit aussi en vendant un bien « immatériel », la licence Zolgensma codétenue avec le Généthon à un financier (9,6 M€) : se dépouiller de ses biens et du produit de la matière grise de ses chercheurs et de ses chercheuses est-il un horizon que le CNRS privilégie pour son avenir ? Afin de ne pas répéter ici toutes les raisons bien connues de notre opposition à cette façon de faire de la recherche, quelques inquiétudes qui résultent de l'observation des réalités du terrain, c'est-à-dire des rapports d'auto-évaluation des laboratoires soumis pour avis de pertinence au comité national : quand un excellent laboratoire déclare avoir « su prendre le tournant du financement sur projet sans perdre son âme », on s'interroge sur le risque de cette « perte » qui pourrait survenir dans l'avenir ; quand un autre excellent laboratoire voit son budget presque tripler grâce aux projets de recherche mais s'inquiète de la prochaine disparition de ses ressources à la fin des projets, on ne peut qu'y souscrire ; quand on scrute le devenir des réalisations suite à ces projets, on constate avec amertume qu'une infime minorité devient pérenne. "

L'année 2022 fut marquée par une très forte inflation. Celle-ci toucha de plein fouet le pouvoir d'achat des agentes et agents, mais aussi les achats de bien et surtout d'énergie de nos établissements.

Pour en tenir compte face à l'explosion du mécontentement, le pouvoir fit contraint d'augmenter le point d'indice de 3,5 % le 1er juillet 2022. Il procédera de même à une seconde augmentation de 1,5 % en juillet 2023. Mais le gouvernement laissa le soin aux établissements publics : organismes de recherche et université de prendre en charge cette hausse sans rallonge budgétaire.

Le syndicat le dénonçait avec la FERC-SUP dans une lettre ouverte des secrétaires généraux à la ministre Sylvie Retailleau dès le 22 septembre 2022.

"...Ce faisant, l'État oblige les établissements à faire d'autres économies sur le dos des agent·es et au prix d'une dégradation du fonctionnement des services et des laboratoires. Décision aux conséquences abyssales : l'État n'assume donc plus le traitement de ses fonctionnaires dans l'enseignement supérieur et la recherche ! Cette charge supplémentaire portant sur 6 mois s'évalue à près de 300 millions d'€ en 2022 [...], alors que les établissements sont déjà saignés par des années d'austérité ; cela pourrait bien être la goutte d'eau qui fera déborder le vase de l'indignation et de la colère. Car enfin, rappelons que les niveaux indemnitaires des agent·es de l'enseignement supérieur et de la recherche sont parmi les plus bas de la fonction publique. Rappelons que la précarité est la plus élevée de la fonction publique d'État [...] avec son corollaire, l'effondrement des recrutements sous statut de fonctionnaire. [...]. Rappelons enfin que le patrimoine, considérablement dégradé par le manque d'entretien et de rénovation, est glacial en hiver, étouffant en été... Le gisement d'économie énergétique, si ce patrimoine était rénové, serait pourtant colossal ! Madame la Ministre, votre ministère ne doit pas être traité comme la variable d'ajustement des budgets de l'État..."

Le budget 2023, dans ce contexte inflationniste ne s'annonçait pas meilleur. Nous le dénonçons dans une communication pour les élections professionnelles. Il était notamment marqué par une

modération sur la masse salariale. Nous disions "... Ce budget réparti entre plusieurs ministères n'augmente que de 1,5 milliard d'euros passant de 29,238 milliards à 30,806 milliards ce qui ne représente que 5,3 % de croissance, moins que l'inflation. La part revenant à notre ministère n'augmente, elle, que de 1,1 milliard. [...] De plus, le gouvernement refuse de discuter d'une éventuelle augmentation supplémentaire du point d'indice, n'ayant absolument rien prévu dans son budget, à cet effet. [...] En matière d'emplois, toutes les créations reposent sur de l'emploi hors statut, comme les CDI de mission et les « chaires de professeur junior » contre lesquels nous avons déposé des recours en conseil d'État. [...] La recherche publique a des besoins énormes que le SNTRS-CGT avait évalués à 10 milliards sur 4 ans début 2020 (4 pages SNTRS-CGT) alors que se discutait le projet de la loi de programmation de la recherche. En raison de l'inflation, il faut aujourd'hui réévaluer ces demandes jusqu'à hauteur de 13 milliards supplémentaires sur 4 ans. Cela correspondrait à une augmentation progressive vers le quasi-doublement du financement annuel de la recherche à l'issue des 4 ans. Dès l'année 2023, il faut 4 milliards d'euros supplémentaires".

Au cours de l'année 2023 une deuxième augmentation de 1,5 % intervient au premier juillet, elle non plus n'est pas compensée. Les établissements sont incités à prendre sur leurs fonds de roulement. Pire encore au budget 2024, seule la moitié de ces augmentations est compensée pour les organismes et les universités. Nous le dénonçons en ces termes au CA du CNRS du 15 décembre 2023 "... L'examen des ressources FEI (fonctionnement, équipement, investissement) réparties entre les instituts montre une baisse, variable selon l'institut. Certes, elle n'est spectaculaire pour aucun, mais une quasi-stabilité ou une petite baisse se transforment en baisse importante avec une inflation à 4,5 %

Parlons salaires et primes : [...] elles [primes] restent insuffisantes par rapport au reste de la fonction publique. ...

Les recrutements restent stables, 270-360, mais ce nombre est déjà bas par rapport aux besoins. [...] Le plafond d'emploi est d'ailleurs une fois de plus en baisse de 50 ETPT soit 0,2 % ...".

Ce budget initial en augmentation de 3,3% (bien moins que l'inflation) à peine voté se voit amputer de 900 millions sur la MIREs dans le cadre d'une coupe globale de 10 milliards. Dès le début mars nous disions :

"À peine la loi de finances 2024 adoptée par 49-3 le 21 décembre dernier, voilà que le gouvernement organise, au mépris de la démocratie parlementaire, l'annulation de 10 milliards d'euros par décret dès le 22 février ! Une fois de plus, les parlementaires n'auront pas leur mot à dire.

[...] L'entourloupe est grossière : pour ne pas annoncer au moment du débat parlementaire une politique d'austérité drastique, un vrai-faux budget est présenté par le gouvernement comme raisonnable. [...] L'enseignement supérieur et la recherche payent un lourd tribut, avec 900 millions de baisse sur le budget de la MIREs [1] et une mention spéciale pour le programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" [2] qui se retrouve à un niveau de 0,45 % inférieur à celui du budget 2023, en euros courants ! [...] Dans le même temps, les cadeaux faits aux grandes entreprises, eux, ne sont aucunement remis en cause. [...] Pourtant, les grandes entreprises engrangent des profits records, avec des bénéfices cumulés du CAC40 dépassant 120 milliards d'euros pour 2023, ..."

D'autres baisses sont annoncées dès le mois d'avril qui affecteront aussi les organismes dès 2024 sans parler des sombres perspectives pour 2025. Décidément la relance de la recherche promise au moment du débat sur la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) n'est qu'un lointain souvenir.

III. Les salaires

Le syndicat, dans un contexte d'inflation s'est battu sur les trois éléments de la rémunération. La valeur du point d'indice, les grilles (notamment dans un contexte de révisions légères suite à la LPR) et les primes.

Concernant le point d'indice, c'est dès janvier 2022 que nous dénonçons l'absence de revalorisation :

« Alors que le SMIC a été revalorisé de 0,9 % au 1^{er} janvier 2022, le point d'indice de la fonction publique n'a toujours pas bougé. Revalorisé 5 fois depuis le 1er janvier 2019, avec au total 6,79 % d'augmentation, le SMIC s'élève dorénavant à 1 603,12 euros bruts. A l'inverse, à l'exception de deux légères augmentations de 0,6 % en juillet 2016 et en janvier 2017, la valeur du point d'indice de la fonction publique est gelée depuis 2010 ».

Il faudra attendre le mois de juillet pour que le gouvernement face à l'inflation galopante concède un maigre 3,5 % d'augmentation qu'il n'a même pas compensé aux établissements sommés de se débrouiller avec leur subvention d'état préalable ou leurs fonds de roulement pour assurer cette hausse. Avec l'intersyndicale de l'ESR, nous avons dénoncé cette pingrerie en ces termes le 13 juillet 2022 :

« Depuis des années, nos organisations syndicales réclament des augmentations générales des traitements et salaires via le dégel du point d'indice et le rattrapage des retards par l'attribution de points, tout le contraire des politiques salariales fondées sur l'individualisation et la multiplication des mesures parcellaires qui ont été menées ces dernières années. ».

En septembre nous interpelons la ministre par une lettre ouverte avec nos camarades de la FERC SUP et de la CGT INRAE pour dénoncer l'attitude de Bercy et nous appelions à la journée du 29 septembre 2022 avec la FSU et Solidaires : « Avec une inflation à 5,9 % fin août qui pourrait atteindre très vite 6,5 % d'ici la fin de l'année, les mesures de la « loi d'urgence pouvoir d'achat » et la hausse de 3,5 % de la valeur du point d'indice sont largement insuffisantes. ».

Cette mobilisation était suivie d'une mobilisation interprofessionnelle sur les salaires le 18 octobre 2022 avec outre les 3 organisations citées ci-dessus, FO et les organisations de jeunesse. « *Que ce soit dans les raffineries, l'agroalimentaire, les crèches, les transports publics, l'énergie et nucléaire, les organismes sociaux, les banques-assurances, les services informatiques, la maintenance industrielle, l'éducation, la santé, le commerce, la métallurgie... les salarié.es de très nombreux secteurs professionnels se mobilisent depuis des mois dans leurs entreprises ou leurs services pour revendiquer et gagner de légitimes augmentations de salaire, de meilleures conditions de travail, des emplois de qualité. Les jeunes se mobilisent aussi, pour leurs conditions de vie et d'études ainsi que pour une réforme des bourses ambitieuse* » écrivait alors l'intersyndicale. La bataille des retraites à peine achevée à la rentrée 2023 nous remettons le couvert par une mobilisation sur les salaires le 13 Octobre 2023 puis une autre le 19 mars 2024. Les salaires et les pensions seront encore au cœur de la manifestation du premier mai 2024. A chaque fois c'est la revendication d'une augmentation de 10 % du point d'indice qui est mise en avant, principalement, mais aussi l'égalité salariale homme-femme sur laquelle nous reviendrons plus bas.

Lors de la bataille des élections professionnelles de fin 2022, nous développons un argumentaire sur notre vision des éléments de la rémunération et sur ce que nous avançons dans toutes nos discussions: « Pourquoi tenons-nous tant à revaloriser le point d'indice ? » demandions-nous, en expliquant que les grilles de salaires sont calculées grâce à des échelons et un point d'indice et que ces carrières ne peuvent qu'être écrasées et faussées en raison de l'inflation si le salaire ne progresse pas.

Dans une seconde communication nous expliquions pourquoi nous revendiquions une augmentation des primes jusqu'à la hauteur de 30 % de l'indiciaire, comme dans le reste de la fonction publique par ces mots : « *Il nous faut en premier lieu rappeler d'où vient le financement des primes. Depuis 2010, le point d'indice, qui détermine le salaire des fonctionnaires, est gelé, alors que l'inflation augmente, voire galope depuis quelques mois. Conséquence : nos salaires indiciaires ont diminué de 13 % (20 % si on compte sur 20 ans) relativement aux prix à la consommation.* ».

Dans tous les ministères, les primes ont partiellement, mais partiellement seulement, compensé cette baisse relative des salaires indiciaires, avec la mise en place dans notre secteur du

RIFSEEP pour les ingénieur·es et technicien·nes et du RIPEC pour les chercheurs et les chercheuses. La CGT considère que cet argent a été détourné, il doit être restitué aux salarié·es. Concrètement notre bataille pour des primes proportionnelles à l'indiciaire s'est tenue tout au long de l'année 2022 autour du RIPEC des chercheurs et de sa composante C3, au mérite. Dès le mois de mai nous la dénoncions et à la rentrée de septembre nous lançons cette revendication « *Pour résoudre le dilemme, Pourquoi pas moi ? / Pourquoi moi plus qu'un·e autre ? Pour conserver la cohésion des équipes : une seule solution ! Absorption de la composante C3 dans la C1 du RIPEC !* ». Nous avons défendu cette position dans toutes les instances. Nous demandions aussi un rattrapage de cette prime globale accordée aux chercheurs et chercheuses au niveaux de celles des ingénieur·es de recherche.

Tout récemment encore, au CNRS, en CSA et toutes les réunions face à l'administration nous avons défendu le principe de l'extension de la prime d'attractivité de 150 euros accordée aux agent·es des fonctions supports en fonction de leurs affectations et BAP, à l'ensemble des personnels ingénieur·es et technicien·nes.

Sur le troisième élément de la rémunération, l'organisation des grilles, suite au protocole d'accord LPR de 2020 que nous n'avons pas signé, nous avons fini par obtenir grâce à un recours gagnant de notre syndicat, de la FERC et de l'UFSE de participer à ces réunions de suivi au ministère. Nous nous sommes battus pour une réorganisation de la grille des IR sur deux grades pour la rendre cohérente avec la grille des IE également sur deux grades et si nous avons eu gain de cause pour la grille des IE, ce ne fut pas le cas sur l'organisation de cette nouvelle grille des IR sur deux grades. Nous le dénoncions en ces termes dès mars 2022 : « *Il se contente de fusionner les deux premiers grades d'IGR/IR (1^{ère} et 2^{ème} classe) au sein d'un nouveau grade de classe normale (CN), sans augmenter l'indice sommital, et en augmentant simplement le premier échelon de l'indice 435 (27 % au-dessus du SMIC) à l'indice 460 (35 % au-dessus du SMIC). Le second grade de hors classe (HC) est lui dégradé par l'introduction d'un premier échelon inférieur (de 680 à 608), du jamais vu jusqu'ici ! Dans cette nouvelle grille des IGR/IR, le début du grade HC (les trois premiers échelons) se trouve strictement identique à la fin du grade CN. Le ministère a expliqué aux organisations présentes que la modestie de leurs propositions était une conséquence du protocole d'accord adossé à la LPR, qui contraignait fortement la négociation. Ainsi, les organisations signataires du protocole ont-elles été réduites à l'impuissance en signant un protocole d'accord ne portant que sur la fusion des deux premiers grades.* ».

Pour les assistant·es ingénieur·es nous n'avons cessé de dénoncer leurs blocages de carrières et réclamé « *des passerelles ... facilitées pour accéder au corps des ingénieurs et ingénieures d'études.* ».

Nous sommes également intervenus auprès des directions d'organisme en 2023 pour une application plus rapide des corrections au décret sur l'amélioration des carrières des catégories C et B qui provoquaient des inversions de carrière.

Du côté des promotions, si les représentant·es en CAP ne participent plus au processus, le syndicat s'est battu pour participer à un groupe de travail sur les lignes directrices de gestion de manière à favoriser l'égalité de traitement des agent·es.

Dans la période récente nous sommes également montés au créneau sur la rémunération des contractuel·les au CNRS avec notamment une lettre ouverte au PDG pour la revalorisation des rémunérations des contractuel·les alignés sur celle des titulaires en 2022 et 2023, lettre ouverte suivie d'une pétition.

Nous ne pouvons terminer ce chapitre sans parler de notre combat pour l'égalité salariale homme-femme que nous mettons en avant à chaque manifestation sur la question des salaires et plus particulièrement à chaque 8 mars et chaque premier mai. Pour le 8 mars 2022 nous écrivions :

« Comme l'explique le tract de la Cgt Fonction publique, bien que nos carrières soient, pour les fonctionnaires, assujetties à des grilles et à un point d'indice qui sont les mêmes pour tous, nos rémunérations sont différentes.

Cela est dû notamment aux inégalités dans l'accès aux promotions et dans les primes, aux temps partiels et à la dévalorisation des métiers féminisés etc. Ainsi, au CNRS, la rémunération mensuelle moyenne des femmes ingénieures d'Études (IE) est de 2 823€, contre 3 063€ pour leurs homologues masculins. »

Un constat qui engendre des revendications concernant les taux de promotion pour les métiers les plus féminisés par exemple.

IV. La bataille des retraites

Tous les adhérents et les adhérentes de notre syndicat ont en mémoire la lutte contre la réforme des retraites, une lutte massive et unitaire, n'ayant cependant pas réussi à empêcher le passage en force du gouvernement.

« Pas de mobilisation - par procuration - » fut un de nos slogans, avec pour mot d'ordre initial le retrait du projet gouvernemental, transformé après la promulgation de la loi en « Toutes et tous mobilisé·es pour l'abrogation de la loi sur les retraites ! ». Au sein de l'intersyndicale de l'ESR, nous avons défendu cette orientation partagée par l'ensemble des organisations syndicales. Au niveau de la stratégie, nous avons défendu les appels à des assemblées générales du personnel pour organiser la mobilisation par tous les moyens, y compris par la grève. Sur ce point, la CFDT s'est à nouveau distinguée en voulant remplacer le terme « assemblée générale » par « réunion avec le personnel » et en refusant parfois de faire référence à la grève. Un tournant de la lutte s'est peut-être passé début mars 2023, avec l'appel à plusieurs journées de grève ou d'action, dans l'espoir d'une généralisation de la grève. Dans l'ESR, nous appelions alors à durcir le mouvement le 7 mars : « l'intersyndicale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche appelle à ce que les grèves massives conduisent à fermer totalement les établissements universitaires et les organismes de recherche. » La généralisation de la grève n'a pas eu lieu, malgré un soutien très massif du rejet du projet et malgré le 49.3 dégainé à la mi-mars. La manifestation parisienne du 16 mars, convergeant vers l'Assemblée nationale, fut un moment intense de grande émotion, que l'on aurait pu qualifier d'historique, si l'issue avait été autre. La mobilisation policière fut aussi à la hauteur de l'événement, jusqu'à très tard dans la nuit.

Au total, une dizaine de journées d'action et/ou de grève, avec une intersyndicale restée unie sur le mot d'ordre de retrait, y compris au niveau confédéral, mais sans le succès escompté, malgré notamment une belle vague de syndicalisation, et l'implication d'étudiants et d'étudiantes dans les discussions et cortèges.

Il faut noter l'injonction des tutelles de basculer en mode présentiel les jours de grève, notamment pour l'enseignement supérieur, ce qui était une atteinte au droit de grève. L'intersyndicale ESR a appelé à refuser et dénoncer cette injonction.

V. Négociation CGT de l'accord protection sociale complémentaire (PSC) sur le périmètre de trois ministères (éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, jeunesse et sport)

Un accord interministériel PSC sur le volet santé a été signé en mars 2022, il couvre le champ de la fonction publique sur le versant de l'État. Il a été complété en octobre 2023 par un accord sur la Prévoyance. Les deux accords ont été signés par l'UFSE-CGT.

L'accord PSC qui a été signé par la FERC-CGT le 8 avril 2024, après l'approbation de ses syndicats, repose sur la déclinaison des accords fonction publique en santé et en prévoyance. Il est mieux disant qu'eux. Il va s'appliquer à la moitié des agent·es de l'État, soit 1,3 millions d'agent·es et potentiellement jusqu'à 3 millions de personnes en intégrant les retraité·es et les

ayant·es-droits. Il est l'un des premiers à être finalisés au sein des ministères de la fonction publique.

La négociation avec l'administration a débuté en février 2023 pour se terminer en décembre 2023, après 15 réunions. Ces réunions se sont interrompues de juin à septembre, à la demande unanime des syndicats car nous voulions un accord qui intègre la prévoyance.

Une vraie négociation a bien eu lieu, au fil des réunions nous avons obtenu des revendications non prises en compte précédemment.

Le SNTRS-CGT, avec d'autres camarades de la FERC-CGT a été moteur dans la dynamique des négociations. Un des points forts a été de réaliser un travail intersyndical en amont des réunions avec la direction et d'arriver à des propositions sur des bases intersyndicales les plus larges possibles. Cette initiative est à mettre en grande partie à l'actif de la délégation CGT. L'administration au départ peu encline à nous écouter a fini par nous prendre au sérieux et un véritable travail de fond a pu s'engager.

La direction, bien que d'accord sur certains points avec les syndicats se soit vue retoquer des demandes communes par la DGAFP. Cependant, cela n'a pas remis en cause l'essentiel des avancées obtenues au cours de la négociation.

Notre délégation a su s'appuyer sur l'expertise de l'UFSE. Nous avons travaillé avec une bonne boussole CGT, et sans cette aide, nous n'aurions pas pu progresser dans la compréhension des enjeux complexes en matière de protection sociale complémentaire.

Quelles sont les avancées obtenues avec l'apport du SNTRS-CGT ?

- deux options ont été ajoutées au panier de soin de l'accord interministériel. Nous avons obtenu une participation employeur de 50 % sur les options dans la limite de 5 euros, faute d'obtenir l'intégration de la première option dans le panier de soin (refus de la DGAFP).

Nous avons obtenu un tarif dégressif « mieux-disant » que celui du panier de soin pour les options des enfants.

- pour la solidarité, nous avons arraché l'augmentation des % des fonds d'aide.

- pour les retraité·es, à la retraite à l'entrée en vigueur de l'accord, nous avons obtenu la progressivité de l'augmentation de la cotisation en fonction de l'âge.

- pour les collègues travaillant à l'étranger, nous avons obtenu qu'ils puissent bénéficier du régime négocié pour les agent·es du ministère des affaires étrangères.

- l'avancée la plus importante a été l'intégration de la prévoyance dans cet accord.

- pour les retraité·es et les ayant·es-droits, une offre sur les frais d'obsèques et la perte d'autonomie devra leurs être proposée au même titre que les actif·ves.

Sur la question du couplage des régimes santé et prévoyance, au renouvellement du marché l'accord prévoit que : « *les ministères lanceront un appel public à concurrence en vue de conclure un unique marché public pour la santé et pour la prévoyance, dans la perspective d'un couplage des régimes* ».

Ainsi, la négociation a permis d'aller au-delà des accords fonction publique. L'enjeu pour la CGT est d'obtenir au renouvellement des marchés l'adhésion obligatoire de la complémentaire en prévoyance et ainsi de se rapprocher d'une logique de sécurité sociale et de mutualisation obligatoire et solidaire.

Outre le travail de négociation avec le ministère, le SNTRS-CGT a informé les collègues dans un EN BREF N°604 : « L'action continue de la CGT pour une protection sociale complémentaire mutualiste de haut niveau en santé ET en prévoyance » du 24 novembre 2022. Le SNTRS-CGT a publié plusieurs articles pour informer les adhérent·es sur l'avancée des négociations dans le BRS :

- Bulletin de la recherche scientifique n° 527 décembre 2023 : « Négociation de la protection sociale complémentaire (PSC) : de nouveaux droits à la clé ! »

- Bulletin de la recherche scientifique n° 528 mars 2024 : « Négociation de la protection sociale complémentaire (PSC) au niveau des ministères de l'enseignement supérieur et la recherche, de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports : le volet prévoyance ».

Des articles PSC rédigés par le syndicat sont sortis dans le journal de l'UFSE « le journal de la fonction publique - janvier 2024 » mais aussi celui de la FERC « le lien - mars 2024 ».

Une journée d'étude du syndicat a été consacrée à la PSC le 13 novembre 2023.

Le SNTRS-CGT, maintenant que l'accord a été signé, va mettre à profit son mandat au sein de la CPPS « commission paritaire de pilotage et de suivi » pour veiller à la mise en œuvre correcte de l'accord.

L'appel d'offre vient d'être publié au mois de juin 2024, les opérateurs ont jusqu'au mois de septembre 2024 pour répondre. L'opérateur sera sélectionné en janvier 2025 après une phase d'échanges avec le ministère et la mise en œuvre sera effective pour le personnel au printemps 2026 !

Le travail du syndicat au sein de la CPPS est loin d'être terminé !

VI. La lutte contre la fermeture de la délégation Normandie

Le contexte :

Les représentant·es du personnel au Comité Technique du CNRS ont été informé·es le lundi 21 mars 2022 d'un projet de fusion de la délégation régionale Normandie (DR19) avec la délégation régionale Paris Michel-Ange (PMA - DR16). Cette information brutale à destination des personnels et leurs représentant·es a soulevé la colère. D'autant plus que le sujet de la délégation Normandie en sous-effectif était connu de longue date, suivant l'aveu même du Directeur général délégué aux ressources. Comme toute réponse, la Direction du CNRS n'a pas ouvert de postes supplémentaires et a choisi la disparition de la délégation Normandie en la fusionnant avec PMA. La déléguée régionale de la DR19 avait alerté le siège sur son incapacité à mener à bien ses missions étant donné les départs de quatre cadres dont son adjointe ; il ne restait plus que deux personnes sur les six initiales, au service partenariat et valorisation...

Les actions du SNTRS-CGT :

Dès le 24 mars 2022, le SNTRS-CGT communiquait auprès de l'ensemble du personnel du CNRS pour alerter et poser les enjeux sur ce projet de fusion (tract N°587 Du 24 Mars 2022), suivi d'un En Bref n°590 le 3 mai 2022. Cette nouvelle expression développe le contexte de cette réorganisation et « la fuite » de la déléguée régionale en poste à la DR19.

Les délais se précisent au mois de mai : la fusion doit être faite au 1^{er} janvier 2023 !

Le SNTRS-CGT revendique que la fusion Normandie Paris-Michel Ange ne soit pas faite dans l'urgence. Nous demandons à la direction de respecter le délai de deux ans, préconisé par la direction du CNRS elle-même dans la note de cadrage n° NOT212700DRH du 27 juillet 2021 relative à l'accompagnement RH des réorganisations. Pour rappel, la fusion des délégations Ivry et Thiais s'était étalée entre avril 2013 et l'automne 2015. La direction balaie notre demande arguant que la note était destinée aux laboratoires et non aux délégations régionales ! En guise de réponse : la direction a prévu une cellule d'écoute... et n'augmentera pas le nombre d'ETPT à PMA !

Le SNTRS-CGT présent aux côtés du personnel : ce n'est pas un slogan mais une réalité.

Au mois de mai, le SNTRS-CGT a organisé deux assemblées générales, le 19 mai 2022 à la délégation régionale de Caen et le 24 mai 2022 à la délégation régionale de Paris Michel-Ange. Nous avons lancé une enquête pour permettre aux agent·es de donner leur avis et leur ressenti, sans le regard de la direction.

Le 11 juillet, nous rendons compte du résultat du cahier de revendications lancé le 1er juin auprès des agent·es des deux délégations : « Un processus flou et une impossibilité de se projeter dans l'après ! ».

Le 14 juin, nouvelle rencontre avec les agent·es de Normandie, en marge de la journée des nouveaux entrants.

Le SNTRS-CGT a convié les collègues à deux nouvelles réunions qui ont eu lieu le 15 novembre à la DR19 et le 25 novembre à la DR16.

Ce travail du SNTRS-CGT a été fait en parfaite synergie avec nos militant·es dans les instances représentatives du personnel : Comité technique (CT), CHSCT national et régionaux.

Nos militant·es tiennent la plume dans l'écriture d'avis émis par les CHSCT, CRHSCT et CT sur cette fusion.

Le SNTRS-CGT a affirmé publiquement que cette fusion avait été faite dans la précipitation et dans la désorganisation, que la santé psychique et physique des agent·es était au plus bas et que la dégradation des conditions de travail était palpable : fatigue, épuisement, stress, burn-out...

Nous alertons la direction du CNRS sur sa responsabilité dans la détérioration des conditions de travail. Nous assistons à une véritable hémorragie des effectifs sur les deux délégations.

Revendications satisfaites ou non :

Nouvelle communication du SNTRS-CGT (En Bref N°605 du 30 novembre 2022)

Suite à l'intervention de nos militant·es au CRHSCT du 25 novembre 2022, nous avons obtenu la satisfaction des revendications suivantes :

- inclure la durée des déplacements dans le temps de travail ;
- mettre immédiatement en œuvre un questionnaire élaboré en concertation avec les représentant·es du personnel et un psychologue du travail, pour évaluer au plus tôt les répercussions de cette restructuration sur la santé des agent·es.

Au mois de novembre le SNTRS-CGT, avec le personnel, le SNTRS-CGT revendiquait :

- de stopper cette marche forcée de la fusion au 1er janvier 2023 ; même si celle-ci est actée, il est URGENT de se poser !
- d'inclure tout le personnel à la réflexion de l'organisation des services
- d'élaborer un nouveau règlement intérieur avec les représentant·es du personnel
- de tenir compte des spécificités de la délégation normande.

Nous revendiquons aussi l'installation de deux instances de formation spécialisée avec des prérogatives pleines et entières en matière de santé, sécurité et conditions de travail dans les deux délégations normande et parisienne. Cette revendication ne pourra pas aboutir malgré notre action dans le cadre du comité technique du CNRS du 30 novembre 2022, la direction du CNRS interprétant les textes à sa façon.

En conclusion :

La fusion théorique (et surtout comptable) a bien eu lieu le 1^{er} janvier 2023. Par contre, la fusion réelle des différents services a mis beaucoup plus de temps à se réaliser. Dans la nouvelle organisation, tous les chef·fes de service ont été positionné·es à Paris, perdant leurs responsabilités, nombre de chefs de service à Caen ont quitté leur fonction et le CNRS.

Notre travail a permis aux personnels d'exprimer l'ampleur de leur mal-être, mais nous n'avons pas réussi à les fédérer pour passer à des actions fortes et concrètes sur la délégation de Normandie, la section SNTRS-CGT de Caen étant trop faible et n'ayant pas de relais localement sur la délégation. Les forces n'étaient pas suffisantes pour s'opposer à la fusion. Par contre, un travail a pu être mené, avec la Normandie et PMA, pour élaborer des revendications dans le cadre de cette fusion, revendications partiellement satisfaites.

Le SNTRS-CGT a continué à suivre ce dossier. Nous sommes retournés à Caen rencontrer le personnel le 30 novembre 2023. Les agent·es sur place nous ont expliqué les dégâts causés par cette fusion réalisée dans la douleur et la précipitation. La situation semblait fin novembre plus apaisée.

Aucun autre syndicat n'a été en capacité de porter ce dossier. Même si nous n'avons pas pu empêcher cette fusion, le SNTRS-CGT ressort renforcé sur la section de PMA, les personnels à PMA et Caen savent quel syndicat est là dans les moments difficiles.

VII. La lutte contre la vente du site de Meudon

Le 31 janvier 2023 nous titrions En bref N°607 cosigné avec le SNCS-FSU : « Coup de tonnerre sur le site CNRS Meudon-Bellevue : les promoteurs obtiennent gain de cause auprès du gouvernement dans l'acquisition de terrains au détriment du CNRS ! »

Le 25 janvier, une lettre de la ministre de l'enseignement supérieur et la recherche intime l'ordre au PDG du CNRS de vendre plusieurs parcelles aux promoteurs VINCI Immobilier Ile-de-France et KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT. Les lieux doivent être libérés pour le 15 mars au plus tard : un huissier sera dépêché pour constater l'évacuation complète des locaux. La violence faite aux personnels de la recherche occupant ce site est inqualifiable : il s'agit d'une véritable expulsion !

En six semaines, la division technique de l'Institut national des sciences de l'univers doit déménager avec, parmi le matériel à évacuer, des machines-outils de plusieurs tonnes.

Les personnels du service central des concours du CNRS se retrouvent également sans locaux alors même que des concours étaient déjà programmés pour la fin du mois de février.

Les personnels de CNRS-Images, la banque d'images scientifiques du CNRS, dont la mission est de créer et de produire du matériel iconographique et audiovisuel pour permettre au grand public de comprendre les enjeux de la recherche et son impact sur la société, doivent aussi subir cette expulsion.

Le gouvernement demande au CNRS de vendre en dessous de l'estimation faite par les propres experts immobiliers de l'État : alors que les terrains ont été expertisés pour un montant de 45 millions d'euros, l'État intime l'ordre au CNRS de vendre au prix fixé par les promoteurs, soit 38,7 millions d'euros seulement : il s'agit d'une vente au rabais !

Ces conditions inacceptables témoignent d'un profond mépris du gouvernement envers les personnels et les intérêts du CNRS, et à travers eux envers toute la recherche publique, pour le seul bénéfice de promoteurs immobiliers privés.

Cette vente sera soumise au vote du conseil d'administration du CNRS lors d'une séance extraordinaire prévue le vendredi 10 février 2023.

Le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU appellent les personnels du site de Meudon à une assemblée générale, le 2 février 2023.

Cette assemblée générale est suivie par de nombreux collègues, très inquiets pour leur avenir. Nous créons un groupe de mobilisation avec les collègues de plusieurs services sur le site de Meudon.

Le même jour, une lettre ouverte du SNTRS-CGT et du SNCS-FSU est envoyée à la ministre Madame Retailleau, lui demandant la communication de la lettre du 25 janvier 2023 intimant l'ordre au CNRS de vendre : nous n'aurons jamais cette lettre.

Courant février, lors d'une rencontre entre une délégation de la FERC-CGT et la ministre, nous l'interpellons sur cette vente et son urgence supposée. La seule justification de cette dernière reposait sur le fait que le permis de construire des promoteurs allait expirer !

Cette vente contre nature fait beaucoup de bruits dans toute la presse écrite, audiovisuelle et radiophonique. Notre couverture médiatique est très grande ; nous avons, avec le SNCS-FSU, assumé cette médiatisation.

Nos actions à ce moment-là sont de plusieurs ordres :

Les représentant·es du personnel et d'autres membres de la communauté scientifique ont ferrailé avançant des arguments contre la vente de Meudon.

- Lancement d'une pétition interpellant les membres du CA du CNRS et qui avait recueilli plus de 5000 signatures au moment du vote, en un peu plus de 2 jours seulement !
- Un rassemblement d'une soixantaine de personnes s'est tenu devant le CA, le 10 février, en appelant à la responsabilité de ses membres : « vous êtes membres du CA du CNRS, pas de celui de Vinci ni de Kaufman ! »

- Une délégation de six personnes s'est adressée aux membres du CA avant le début des débats sur la vente, avec notamment les témoignages poignants de trois agent·es des services concernés par le déménagement précipité, exhortant les administrateurs et administratrices à voter contre ce projet.

Rien n'y fit ; par 12 voix pour, 8 contre et 2 abstentions, le Conseil d'administration (CA) du CNRS a cédé face à l'injonction politique de cette opération scandaleuse de vente précipitée du campus de Meudon, n'ayant strictement rien à voir avec la recherche scientifique et encore moins avec les intérêts du CNRS. La courte majorité des administrateurs et administratrices qui a voté pour cet acte de spoliation, a donc décidé d'imposer une opération rejetée par le personnel du CNRS et par tous ses représentants au CA.

Les agent·es concerné·es sont alors mis à rudes épreuves pour déménager tous leurs équipements avant le 15 mars ! Le SNTRS-CGT a essayé de leur expliquer qu'ils n'avaient rien à gagner à suivre ce rythme mais la pression hiérarchique et la peur de voir leur outil de travail saccagé par un déménagement non préparé par leurs soins, les a poussés à assumer cette injonction contradictoire.

Nous, SNCS-FSU et SNTRS-CGT, décidons après le vote du CA du CNRS, de nous lancer dans une procédure d'urgence auprès du tribunal administratif pour stopper la vente.

Les promoteurs VINCI Immobilier Ile-de-France et KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT nous contactent via nos avocats respectifs pour nous acheter et nous faire renoncer au recours : nous refusons !

Le temps nous est compté pour mener à bien ce recours ; après l'audience en référé au tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 15 juin 2023, le verdict tombe. Le Délibéré du tribunal administratif de Cergy-Pontoise N° 2302776 et N° 2303658 du 29 juin 2023 nous donne raison très partiellement sur le fond, car il glisse en réalité sans aborder les sujets qui fâchent et qui sont trop politiques (engagement de la responsabilité du gouvernement). Il condamne cependant le CNRS à nous verser la somme de 1500 euros. Il nous déboute sur l'urgence car l'huissier a fourni en séance lors de l'audience un constat d'évacuation des locaux ! La conscience professionnelle de nos collègues s'est retournée contre eux...

Depuis, les agent·es ont déménagé à Gif-sur-Yvette ; les retours sur la DT INSU sont mauvais. La direction leur avait été promis des primes pour le surcroît de travail, elles ont été ridiculement faibles... Ils et elles n'ont pu emménager dans les locaux définitifs qu'au mois de mars 2024. Si la réfection des locaux a été réalisée à l'intérieur, celle du toit n'a pas été faite, faute d'argent, des fuites sont persistantes...

Les riverains du site de Meudon ont lancé une procédure en justice pour non-respect des clauses d'urbanisme. Les promoteurs ont détruit des bâtiments sur la zone à reconstruire, mais le chantier piétine, une décontamination due à une pollution au chrome 6⁺ du pavillon de chasse (devant être détruit) a été réalisée en juin 2024. Les agent·es resté·es sur le site de Meudon ont été mis, par la Direction du CNRS, en télétravail quatre semaines en juin 2024 pour un risque sanitaire lié au chantier de décontamination !

Après l'échec du recours en urgence ayant pour objectif de stopper la vente, nous poursuivons notre recours sur le fond, car le juge du Tribunal Administratif s'est bien gardé d'aller au fond sur nos arguments. La procédure suit son cours ; les parties adverses viennent de répondre. La clôture du dossier sur le fond est fixée au 22 juillet 2024. Le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU ont décidé d'aller au bout de cette procédure judiciaire. Peut-être aura-t-on un dénouement judiciaire avant le congrès du SNTRS-CGT en octobre 2024 ?

VIII. L'action internationale et la lutte contre les lois xénophobes

Depuis notre dernier congrès, nous avons poursuivi et élargi notre activité internationale. Le SNTRS-CGT est membre de deux organisations internationales : l'IE (Internationale de l'éducation) *via* la FERC-CGT, et la FMTS (Fédération mondiale des travailleurs scientifiques), *via* l'UGICT.

Nous détenons par cooptation le mandat FERC au Comité permanent européen pour l'enseignement supérieur et la recherche (*HERS - C, Higher Education and Research Standing Committee*), qui émane du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation de l'IE). Le HERSC fait des propositions au bureau du CSEE et en discute les orientations. C'est notre troisième mandat dans cette instance. Notre parole CGT est très appréciée, grâce, entre autres, à notre vision plus large que la majorité des syndicats présents, du fait de notre appartenance confédérale. Seule la CGIL (*Confederazione Generale Italiana del Lavoro*) a une expertise similaire. Le HERSC a deux sessions/an, automne et printemps. Chaque session fait l'objet d'un compte rendu détaillé pour la FERC-CGT et le SNTRS-CGT.

Au sortir de la pandémie, l'un des sujets prégnants au HERSC était la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'ESR. Ce sujet y prend de plus en plus d'ampleur depuis.

En septembre 2022, quand les réunions « en présentiel » ont recommencé, il a fait l'objet d'une séance plénière et de groupes de travail (GT). Nous avons présenté en GT nos actions en CHSCT à tous les niveaux, organismes et ministère. Suite à cela, nous étions invités à exposer en plénière comment nous avons créé un rapport de forces qui a débouché sur des mesures concernant les conditions de travail avec le prion infectieux qui cause la maladie de Creutzfeld-Jacob, suite à la mort de deux anciennes collègues (précaire et retraitée) qui avaient travaillé sur cet agent pathogène.

Au même moment, le HERSC s'est retrouvé face à la guerre en Ukraine. Les syndicats ukrainiens sont membres du CSEE et du HERSC, c'est pourquoi des actions de solidarité envers nos collègues ont été entreprises en lien entre autres avec *Scholars at Risk*. Nous sommes intervenus pour présenter celles de la CGT, et celles menées spécifiquement dans l'ESR, ainsi que nos interpellations de la direction du CNRS (cf. déclaration SNTRS au Conseil d'administration) pour la protection des scientifiques et des étudiant·es, mais aussi pour l'avenir des coopérations scientifiques suite à la décision ministérielle d'interrompre tout lien avec la Russie. Nous avons pointé le besoin de ne pas abandonner les collègues russes et de ne pas les assimiler au pouvoir, et de promouvoir la culture de la paix. Nous étions les seuls à nous exprimer ainsi.

Le 8 mars 2023, le HERSC tenait sa session de printemps dont le thème principal était « journée internationale des femmes : des emplois de qualité pour les femmes dans le monde académique ». La CGT était l'un des syndicats sollicités à intervenir (avec ceux d'Albanie et d'Irlande) pour présenter la situation en France.

À la même session, la CGT s'est fait le porte-parole des syndicats français pour demander la solidarité en faveur de notre collègue franco-turque Pinar Selek, toujours poursuivie par le régime turc. Tous les syndicats du HERSC étaient invités à exprimer leur soutien.

En septembre 2024, les syndicats du HERSC devaient interpellier les ministres ESR de leur pays membre du Processus de Bologne, afin de soutenir les revendications communes émanant du CSEE, complétées par les leurs, en vue de la réunion de ces ministres à Tirana (mai 2024) pour le suivi de ce processus. Ces réunions ont lieu tous les 3 ans. Le CSEE ne fait pas partie des invités « officiels » (comme c'est le cas des étudiant·es *via* l'ESU – *European Students Union*), mais y participe et distribue son communiqué aux ministres. Nous avons pris l'initiative de saisir les autres syndicats CGT de l'ESR afin que la FERC envoie à notre ministre ESR une lettre ouverte qui reprenait le texte du CSEE et le complétait avec nos revendications. Cette lettre, en français et anglais, est sur le site du CSEE :

<https://www.csee-etu.org/en/news/etu/5415-trade-unions-of-the-higher-education-and-research-sectors-call-the-ministers-of-the-bologna-process-to-provide-effective-support-to-academics>

Conférence spéciale du CSEE à Liège, 4-6 juillet 2022 : le SNTRS y a tenu l'un des deux mandats FERC. Nous sommes intervenus dans la réunion « femmes » (l'un des événements préparatoires) sur l'égalité salariale dans l'ESR et le rôle néfaste des primes, et en plénière sur la paix en Ukraine.

12^e conférence ESR de l'IE, 24-26 octobre 2023 à Mexico : préparation collective à la FERC pour amender le projet de déclaration soumis par l'IE. Le thème central était le financement public de l'éducation (campagne de l'IE « La force du public : ensemble on fait école »). Nos compléments : la sélection d'entrée à l'université ; le caractère pérenne des financements publics ; les formes insidieuses de privatisation *via* l'externalisation des métiers techniques. La CGT est intervenue en plénière ou en GT sur : la science ouverte ; le caractère *politique* du numérique et de l'IA ; la syndicalisation des jeunes ; le syndicalisme et « la transition juste » environnementale ; les libertés académiques dans les pays « démocratiques » ; la coopération internationale des syndicats dépassant la simple solidarité et avançant vers un apprentissage mutuel ; l'Ukraine et la Palestine. Ce dernier sujet était censé faire l'objet d'une déclaration de la région arabe de l'IE, qui n'a finalement pas eu lieu. C'est grâce à la CGT et sous les applaudissements que la Palestine était présente à cette conférence. Un article dans *Le Lien*, un autre dans le *BRS*, ainsi qu'un compte rendu détaillé émanent de cette conférence.

La FMST est différente de l'IE, car elle comporte non seulement des syndicats, mais aussi des associations professionnelles comme le réseau international de femmes ingénieures et scientifiques (INWES) ou la CAST, *China Association of Science and Technology* (une organisation hybride entre syndicat « officiel » et société savante), ainsi que des membres individuels. La FMST a aujourd'hui le statut d'ONG scientifique « partenaire officiel de l'UNESCO ». Le SNTRS-CGT détenait l'un des deux sièges UGICT au conseil exécutif (CE) de la FMST jusqu'en 2020 et était invité permanent au secrétariat international depuis 2021. À la 22^e Assemblée générale tenue à Marrakech en mai 2022, le SNTRS-CGT a eu un siège au secrétariat international (SI) suite à la proposition du CE, et un siège à la Commission financière de contrôle (CFC), suite à la proposition du trésorier de la FMST.

À cette AG, le SNTRS-CGT a été co-rapporteur du GT « recherche en Afrique » et a animé une séance du Symposium scientifique dédiée à la science ouverte.

Nommé par la FMST au groupe d'experts de l'UNESCO chargé de l'élaboration de la recommandation science ouverte (adoptée en novembre 2021), le SNTRS-CGT s'est investi dans ce processus d'abord seul, ensuite avec le SNCS-FSU. Ce travail intersyndical que nous avons initié a permis l'intégration de presque tous les amendements de la FMST (préparés par nos deux syndicats) dans le texte final de la recommandation qui demeure aujourd'hui l'instrument international le plus complet et le plus avancé sur la science ouverte. Un article co-signé par le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU a été publié en même temps dans le *BRS* et la *VRS*. Suite à notre proposition, la FMST a adopté le thème du Symposium scientifique de son 94^e CE tenu à Évora (Portugal) en juillet 2023 : « La coopération scientifique comme facteur de paix et de développement durable ». Partie prenante du comité organisateur de ce symposium, le SNTRS y a fait une communication sur la diplomatie scientifique. Le texte préparatoire du symposium a été publié dans le *BRS*.

Au 95^e CE (février 2024, visioconférence), le SNTRS-CGT a co-élaboré l'un des rapports introductifs : « Principaux défis *présents et à venir* pour l'humanité (guerres, changement climatique, migrations, politiques contraires à l'éthique, xénophobie, inégalités) et responsabilité des scientifiques », ainsi qu'une série de propositions pour les GT UNESCO et conditions de la recherche. Notre participation active à la session du SI qui a suivi le CE et a été spécialement dédiée à la guerre de Gaza a permis l'adoption de la déclaration « Moyen Orient-Gaza : l'urgence absolue de la paix » (16 février 2024) :

<https://fmts-wfsw.org/2024/02/moyen-orient-gaza-lurgence-absolue-de-la-paix/>

Relations bilatérales : le SNRS a été invité par l'un de nos deux syndicats partenaires sénégalais, le SUDES, à son 15^e congrès ordinaire, tenu les 27 et 28 décembre 2022 à Dakar. L'intervention faite à ce congrès a été publiée dans le BRS. Suite à un accord avec la FMTS, c'est le SNTRS qui l'a aussi représentée à ce congrès.

Le SNTRS fait partie du collectif international de la FERC et, sur proposition de la FERC, du collectif confédéral « international et paix ».

Nous tenons une rubrique internationale permanente dans le BRS, avec des informations variées thématiquement et géographiquement.

Notre publication électronique internationale *Fenêtre sur le monde*, à destination de nos adhérent·es et des collègues, lancée lors du premier confinement COVID19 en mars 2020, a terminé sa parution en février 2022 avec son 27^e numéro.

IX. Les élections professionnelles de décembre 2022

Dans le cadre des élections professionnelles 2022, CSA des établissements et CSA ministériel, le SNTRS-CGT a fait campagne sur le terrain par des distributions de tracts, goodies et réunions organisées localement. Il a mis en place un site web dédié à ces élections comprenant du matériel militant, des affiches, les professions de foi et la liste des candidat·es par organisme de recherche mais aussi au niveau des élections ministérielles.

L'enjeu pour la CGT était double, car il fallait convaincre les collègues de voter pour nous alors que :

- nous affrontions pour la première fois la configuration issue de la loi de transformation de la fonction publique, à savoir pouvoirs réduits des CSA par rapport aux CT+CHSCT antérieurs et perte du rôle des CAP dans les propositions de promotions aux choix.
- en pleine bataille pour les rémunérations face à l'inflation galopante et en prémices de la bataille contre la réforme des retraites qui se profilait, il nous fallait convaincre de voter pour notre organisation de lutte et de propositions.

Juste en amont de la campagne des élections, les communications les plus marquantes sont :

- le 26 septembre 2022 : Précaire, titulaire nous sommes tous concernés par nos salaires !
- le 4 octobre En bref 601 : le SNTRS-CGT, un syndicalisme de terrain formé et forgé à la protection des salarié·es,
- le 12 octobre : communication sur le pouvoir d'achat et les carrières : *Démêlons l'écheveau Partie I : pourquoi tenons-nous tant à revaloriser le point d'indice ?*
- le 13 octobre : *Partie II : pourquoi revendiquer des primes à 30 % du salaire brut et dans la foulée demander leur intégration dans le salaire indiciaire ?*
- le 3 novembre : le communiqué de campagne N°1 : explique le but des élections et comment nous allons faire campagne :
- « Vous avez l'occasion de lire nos analyses et nos informations à travers les communications que nous vous envoyons tout au long de l'année. Dans le cadre de la campagne électorale, le SNTRS-CGT a choisi de vous envoyer un message par semaine, ciblé sur un thème particulier :
- budget de la recherche – En Bref 602 (10 novembre),
- réunion du comité de suivi du protocole LPR du 14 novembre 2022 : déclaration de la FERC CGT – En Bref 603 (semaine du 14 novembre),
- une communication spécifique par corps sur les promotions et carrières (17 novembre)
- protection sociale complémentaire – En Bref 604 (semaine du 24 novembre) »,
- Une communication sur des sujets d'actualité du moment : « la fusion des délégations et les restrictions énergétiques » (semaine du 29/11/2022).

Les thèmes développés dans ces communications sont résumés dans les parties, budget, rémunération et PSC de ce rapport d'activité.

Dans les organismes de recherche, nous avons obtenu des résultats stables ou en progression. Par contre, les votes pour les élections CSA ministériel n'ont pas été à la hauteur du fait des graves entraves enregistrées dans les procédures de vote électronique mises en place par le ministère.

La plus forte progression en sièges et en % par rapport à 2018 est à mettre à l'actif du SNTRS-CGT de l'IRD (CSA 3 sièges dont 2 supplémentaires) et de l'INSERM (CSA 3 sièges dont 1 supplémentaire). Les résultats pour l'INRIA et l'INED, malgré une légère baisse en %, permettent de gagner un siège par rapport à 2018 : INED (CSA 2 sièges dont 1 supplémentaire) et INRIA (CSA 3 sièges dont 1 supplémentaire). Enfin au CNRS, le SNTRS-CGT est en légère progression en % par rapport à 2018 (+ 0,65 %) et conserve ses 3 sièges. De même, le SNTRS-CGT est la deuxième organisation syndicale, derrière la CFDT, et la première organisation pour chacune des catégories de personnel prises séparément à l'exception des chercheurs et des chercheuses titulaires. Nous sommes la première organisation syndicale pour les précaires quels que soient les corps d'origine.

Nous avons stoppé la baisse continue en %, observée depuis les deux derniers mandats aux élections professionnelles.

Nous notons que le passage au vote électronique n'a pas augmenté la participation aux élections professionnelles contrairement à ce que prétendaient les directions.

Au CNRS, nous observons une chute avec 25,35 % de votant·es contre 29,38 % en 2018.

Au niveau ministériel, les résultats sont particulièrement catastrophiques : le MESR est le ministère qui a le moins voté de toute la fonction publique sur le versant de l'État, avec 19,21 % en 2022 contre 30,51 % en 2018 ! Soit une baisse d'un tiers des votants !

Les résultats auraient pu, sans nul doute, être meilleurs si nous n'avions eu à pâtir de procédures de vote électronique indignes qui ont rebuté plus d'un·e agent·e et plus d'un·e militant·e ou sympathisant·e du SNTRS-CGT. Les témoignages de camarades empêchés de voter sont légions.

En particulier au CNRS, nous avons été entravés par des difficultés cumulées concernant :

1. l'activation des boîtes mail CNRS, étape préalable à tous les votes. Une fois cette difficulté surmontée, le vote pour l'établissement CNRS était relativement aisé. L'activation de l'adresse mail était aussi indispensable pour le vote au MESR.
2. le vote au MESR pour les agents CNRS et INSERM, si ils ou elles avaient égaré le courrier ministériel donnant le code de vote était compliqué. La procédure de réassort était illisible car il n'y avait aucune explication sur le site du ministère pour aiguiller les agents CNRS et INSERM dans le choix du réassort qui était limité à la connexion France Connect.

Malgré ces entraves que nous avons dénoncées et fait inscrire aux PV des dépouillements des élections, les résultats au niveau ministériel de la FERC-CGT sont stables en termes de sièges (3), même si une baisse significative en nombre de voix est à signaler.

Une note positive à pointer repose sur le nouvel équilibre des forces au sein de MESR : dorénavant, la majorité des voix sera en faveur des forces de progrès social et non plus en faveur des syndicats d'accompagnement des contre réformes du gouvernement !

Sans conteste, notre campagne pour ces élections a joué un rôle de préparation dans la formidable mobilisation unitaire contre la réforme des retraites qui a suivi dès le mois suivant.

X. Nos actions dans les instances ministérielles et interministérielles

A. Le CHSCT du MESR 2021-2022 et FS-SSCT 2023-20241

1. CHSCT MESR 2021-2022

Le SNTRS-CGT avait eu une représentante du personnel suppléante dans le Comité d'Hygiène, Santé et des Conditions de Travail (CHSCT) ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) parmi les 4 représentant·es de la FERC CGT (FERC-Sup-tit, CROUS-tit, SNTRS-CGT-supp, INRA-supp).

La ministre de l'ESR, qui est présidente de droit, n'a jamais présidé une seule réunion du CHSCT du MESR. C'est toujours un·e responsable du DGRH du ministère qui préside. Le travail en amont se fait en intersyndicale et des avis sont votés à chaque réunion plénière. Les procès-verbaux et les avis votés se trouvent en accès libre sur le site du ministère :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid106712/proces-verbaux-et-avis-du-chsct-mesr.html>

Dans cette instance, il y a au minimum une réunion préparatoire avant chaque réunion plénière en présence de l'administration. Des groupes de travail thématiques sont mis en place régulièrement.

Nous sommes consultés sur le rapport annuel (santé, sécurité et conditions de travail) qui fait le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, que nous amendons et complétons avant de le voter (ou pas). Les orientations stratégiques ministérielles (OSM), l'équivalent du programme annuel de prévention ministériel, ainsi que la lettre à l'intention des chef·fes d'établissement, sont amendés et retravaillés par les représentant·es du personnel avant d'être soumis pour avis et envoyées à tous les établissements du MESR.

On reçoit des bilans annuels des accidents de travail et des maladies professionnelles de tous les établissements du ministère de l'ESR, les plans pluriannuels d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et d'inaptitude et leurs bilans, des rapports annuels de la médecine de travail, de l'Inspection Santé Sécurité au Travail et de la MGEN.

Nous sommes informés du **plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de l'arrêté portant application dans les établissements de l'enseignement supérieur du décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, des réformes des études de santé, des difficultés liées au télétravail dans l'ESR et tout autre sujet de notre champ de compétences.**

L'intersyndicale fonctionne très bien, la CGT et la FSU sont les moteurs et les deux secrétaires en sont issues, mais les autres nous suivent sur tous les sujets ou les avis à voter, l'atmosphère est studieuse et tout le monde s'investit, comme c'est rare, ça vaut la peine de le faire savoir.

En 2021 l'instance s'est réuni 8 fois en formation plénière et autant en groupe de travail préparatoire à la réunion et nous avons voté 34 avis. La période de la crise sanitaire a été très prolifique en réunions de toute sorte, car au départ le ministère nous consultait sur tout. Avec le temps et à cause de nos multiples questions et avis aux divers chefs de cabinet ministériel les réunions se sont raréfiées et les divers arrêtés et circulaires nous ont été envoyés tardivement, voir après envoi aux établissements.

En 2021 nous avons eu à gérer la crise du prion infectieux, car une deuxième victime est décédée de la maladie de Creutzfeld-Jacob, suite à une contamination au travail car pas assez protégée, la première victime étant elle décédée en 2019, les deux victimes étaient des anciennes agentes de l'INRA. Un moratoire sur toutes les manipulations avec le prion infectieux dans tous les établissements du supérieur et de la recherche a été mis en place fin juillet 2021. La CGT a été la tête de pont dans la dénonciation de la faute de l'employeur et la secrétaire SNTRS-CGT

du CHSCT MESR a coordonné les actions inter-établissements et interministérielles suite au moratoire. Nous avons voté des avis dans les différents CHSCT, publié des communiqués, donné des interviews à la presse, organisé des réunions avec des expert·es du domaine, accompagné les familles et les associations des victimes.

En 2022 le CHSCT MESR s'est réuni 5 fois en séance plénière et a voté 43 avis.

Le prion infectieux a occupé encore une grande partie du temps des réunions et le 2^{ème} rapport de l'IGESR nous a conforté dans nos analyses.

Ce sujet n'est pas fini à l'heure actuelle et tous les laboratoires n'ont pas repris les activités de recherche sur le prion infectieux, car il y a toujours des dysfonctionnements et les audits que nous avons demandés ont mis en évidence des écarts réglementaires. On a gagné une bataille, car le PDG de l'INRAE, sous la pression des élus CGT, a été obligé de reconnaître la faute de l'employeur et l'imputabilité au service de tous les accidents passés et à venir avec une contamination au prion. On se bat maintenant pour obtenir une attestation de l'exposition post-professionnelle et pour que tous les personnels ayant manipulé le prion infectieux soient suivis par la médecine de prévention.

Les dernières séances ont été mises à profit pour assurer la transmission des archives du CHSCT MESR vers les nouvelles instances de dialogue social et les OSM ont été amendées pour un début de mandat facilité pour les représentants du personnel.

Pendant cette période, la liste de discussion entre les adhérents du SNTRS-CGT mandatés dans les différents CHSCT, animée par une membre du bureau national du SNTRS, a continué à être active, les camarades se sont bien approprié cet outil. Tous les documents réglementaires publiés sont partagés, ainsi que les ordres du jour, les documents et les avis votés des CHSCT MESR. Il y a une vraie coopération et entraide entre les camarades. L'organisation des visioconférences régulières aide les camarades mandatés CHSCT de tous les EPST à ne pas se sentir seuls et à avoir des réponses à leur questions et solutions à leurs difficultés. Les situations compliquées ont pu être remontées jusqu'aux directions d'établissements, car il y a eu un retour régulier vers le bureau national du SNTRS. De même, un compte-rendu de l'activité de cette instance a été fait à chaque participation au CE, au CSN du SNTRS et à la Commission Exécutive fédérale de la FERC. Les camarades mandaté·es sont réuni·es en présentiel une fois par an et en visio au besoin.

2. FS-SSCT MESR 2023-24

Le CHSCT a été un lieu de guérilla permanente pour la santé des agent·es et des agents et leurs conditions de travail. Une formation militante des camarades mandaté·es est essentielle pour pouvoir faire avancer la cause de la santé au travail face à une administration arc-boutée sur ses prérogatives et ne respectant que très peu les textes réglementaires. Pour le début du mandat dans la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (FS-SSCT) en 2023, des formations militantes ont été mises au point et assurées par une camarade du SNTRS et le collectif de formateurs fédéraux en Travail-Santé au centre de formation de la CGT Benoit Frachon et en région à la demande des mandaté·es.

Les représentant·es du personnel (RP) sont en nombre 15 dans la nouvelle instance de dialogue social pour la prévention de la santé des agents. La FERC-CGT est la deuxième force syndicale avec 3 sièges et l'axe des syndicats CGT-FSU-SUD-FO est maintenant majoritaire avec 8 sièges sur 15. Le SNTRS-CGT est représenté par une camarade de l'IRD suppléante et une du CNRS titulaire et secrétaire de la FS-SSCT.

L'installation de l'instance nouvelle a été laborieuse, car la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) n'a publié son Règlement intérieur type, qui devait être utilisé comme modèle, que le 9 février 2023. Le Guide des nouvelles instances a été lui publié en octobre 2023 seulement et il n'est pas top. On peut dire que l'administration

n'avait pas préparé grand-chose et qu'ils ont été bien débordés par l'installation de ces nouvelles instances de dialogue social.

Malgré ces conditions difficiles, on a réussi à obtenir des avancées dans le règlement intérieur, ce n'était pas gagné d'avance.

Les difficultés de la mise en place de l'instance se ressentent encore, car pendant la première année de la mandature (2023), moult réunions prévues ont été annulées, les convocations et les documents sont arrivés en retard rendant le travail dans instance pénible et fatigant pour tous. Les deux secrétaires sortantes CGT et FSU ont été reconduites pour un mandat de 2 ans, pour assurer une continuité avec les travaux de la mandature précédente.

L'administration et les inspecteur·rices ISSST ont assuré 2 jours de formation réglementaire pour tout le monde, les RP du CSA et de la FS-SSCT, le 1^{er} semestre 2024.

Pour la période 2023-2024 la FS-SSCT s'est réuni en 6 séances plénières et 10 groupes de travail (GT) et 31 avis ont été votés à l'unanimité. La CGT reste moteur des travaux et des propositions d'avis, mais tous les OS coopèrent, comme pour le CHSCT MESR précédent. On craignait une dispersion avec les 15 membres titulaires et autant de suppléants, mais finalement, ce sont les anciens mandaté·es qui bossent toujours et nous ne sommes pas empêchés par les nouveaux.

Deux exemples de déclarations intersyndicales à l'unanimité votées en instance :

- en décembre 2023, après l'intervention du président Macron sur la recherche, nous avons fait une déclaration intersyndicale, largement diffusée au média et auprès des collègues « **Déclaration intersyndicale sur les annonces du président Macron du 7 décembre 2023**

Au lendemain des annonces du président de la République, nous alertons sur les répercussions qu'une mise en œuvre de ces annonces aurait sur la santé des agent·es de l'ESR. Ces derniers sont déjà épuisés par l'enchaînement depuis 20 ans de réformes et de restructurations (LRU, ORE, LPR au plan national, regroupements d'universités en COMUE puis en EPE au plan local, INSPE, fusion d'EPST...), menées sans moyens dédiés. Même les budgets de la LPR ont été absorbés par l'inflation de ces dernières années. Le calendrier est d'autant plus irréaliste que d'autres réformes déjà engagées par l'État impactent le fonctionnement des universités et des organismes de recherche telles celles de la formation des enseignant·es, IUT, fusions ASN-IRSN. Le personnel souffre d'une désorganisation permanente et de procédures administratives de plus en plus complexes du fait des réformes et de la multiplication des statuts (CDD, CPJ, généralisation des CDI, etc.). Le président Macron leur promet d'en rajouter une couche avec plus de projets et plus de précarité, en faisant l'impasse sur les êtres humains qui font tourner les établissements de l'ESR. La FS-SSCT du MESR souligne que ces projets sont éminemment porteurs de nouveaux risques sur la santé des personnels et l'organisation de leur travail. »

- Le sujet du prion infectieux est toujours sur nos tablettes, on lui dédie au moins une réunion par an, car seulement 2 laboratoires sur 8 ont repris les travaux de recherche. Aussi à la séance plénière de janvier 2024, dédiée au prion infectieux et à la reprise des recherches, un communiqué de presse signé par toutes les OS a été largement publié « **Préventions des risques liés aux prions infectieux : l'État garantit-il vraiment la santé et la vie de ses agent·es ?**

*Après la mort de deux collègues techniciennes de l'INRAE de la maladie de Creutzfeldt-Jakob en 2019 et 2021, l'annonce en novembre 2023 du décès survenu en 2022 « en toute discrétion » d'un chercheur espagnol (passé par plusieurs laboratoires européens) repose toujours plus crûment la question de la prévention des risques liés aux recherches sur les prions infectieux. C'est le jeudi 25 janvier 2024 que le point « **Préventions des risques liés aux prions infectieux** » demandé depuis des mois par les organisations syndicales, est à l'ordre du jour de l'instance ministérielle, pour faire un bilan et prévoir un plan d'actions. Ce point arrive après des années d'interpellation et d'alerte, sur les actions de préventions, de suivi et de prise en charge prévues par le MESR. Les mesures doivent maintenant s'étendre également aux recherches sur d'autres maladies neurodégénératives, telles que celles d'Alzheimer et de Parkinson, maladies à « prion-like ». Nos organisations syndicales ne peuvent que constater les **défaillances** de l'État et le rappeler à ses responsabilités.*

Il est urgent de recenser toutes les personnes (titulaires, CDD, stagiaires et étudiant-es) ayant été amenées à manipuler des prions dans les organismes de recherche et les universités depuis le début des recherches dans ce domaine.

Il est urgent de mettre en place un suivi post-exposition/post-professionnel pour les personnes ayant travaillé avec ou ayant été exposés aux prions.

Il est urgent d'imposer des procédures claires et précises, et de s'assurer de la séparation effective des chaînes de responsabilité sécurité et recherche jusqu'au plus haut niveau possible de la hiérarchie.

Les sujets travaillés en FS-SSCT sont les mêmes que pour le CHSCT et on continue à se saisir des sujets de notre champ de compétences comme avant. On persiste à relayer les alertes des différents établissements, en dépit de la contrariété que ça peut apporter auprès de l'administration qui ne l'apprécie guère. Les camarades de la CGT et parfois des autres OS ont commencé à comprendre le rôle de porteurs d'alertes qu'a cette instance et nous recevons des alertes directement de la part des mandaté-es des établissements.

Même si l'administration n'accepte pas que la FS-SSCT MESR ait un rôle d'instance de recours, dans la réalité, c'est exactement ce qu'elle est devenue, tant les relations entre les représentant-es du personnels et les administrations des établissements du supérieur et de la recherche sont tendues et le ministère n'arrive plus à y faire face. Avec l'autonomie des établissements, les établissements font ce qu'ils veulent et surtout ils maltraitent les représentants du personnel dans les FS-SSCT d'établissements. Du coup, on a un rôle de médiateur que nous assumons au mieux, très chronophage et qui demande beaucoup d'énergie.

B. CNESER

Le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche)

La période de 2021 à 2024 est à cheval sur deux mandats de cette instance, des élections pour son renouvellement ayant eu lieu en juin 2023.

Le CNESER compte 8 représentant-es élu-es sur les listes CGT plus deux nommé-es au titre de la confédération, soit un groupe CGT de 10 membres (+ 10 suppléant-es). Lors du mandat de 2019 à 2023, le SNTRS-CGT a été représenté par un camarade pour le collège chercheurs, une camarade titulaire et un camarade suppléant pour le collège IT. Actuellement, le syndicat est représenté par une camarade pour le collège chercheurs, une camarade titulaire et un camarade suppléant pour le collège IT.

L'action du groupe CGT au CNESER se distingue par la cohérence de ses interventions et votes en séance, ce qui reste une force de notre confédération, même si certaines divergences d'appréciation se manifestent parfois avec les représentant-es des EPIC (Établissements publics à caractère industriel et commercial).

Nous avons participé activement à la commission d'étude spécialisée du CNESER qui a mené une enquête sur l'impact de l'augmentation des appels à projet sur les métiers de la recherche, qui a conclu sans trop de surprise à un impact plutôt négatif et esquissé des propositions pour y remédier. Ce gros travail a abouti à la publication suivante :

« Transformation de la gestion du temps de travail et des activités dans la recherche publique et financement par appels à projets », par Gralak Boris, Boumier Patrick, Castera Alain, Duchemin Xavier, Gillon Pascale et Guiramand Janique, rapport de la CES « Recherche » du CNESER, <https://hal.science/hal-04249254>, 2023.

L'arrivée de Sylvie Retailleau à la tête du ministère avait quelque peu apaisé l'atmosphère devenue extrêmement pesante avec la ministre précédente à bout de souffle, mais qui avait réussi à obtenir un vote légèrement positif du CNESER sur la LPR, vote obtenu à 6h45 du matin après 21h de « débats », alors que les élu-es d'opposition avaient dû quitter la séance. Nous déclarions alors : « Qu'il en aura fallu de manœuvres, de magouilles, de fraudes, pour fabriquer un vote positif de justesse ! ». Sur le fond, le changement de ministre ne changeait rien, les

transformations de l'enseignement supérieur et de la recherche restant toujours contraires à nos revendications.

Ainsi, les constats établis en 2020 restent valables : séance après séance, le CNESER est témoin de la poursuite des restructurations dans l'ESR, avec passage à l'étape suivante, dissolution de COMUE constituées précédemment, suivie de la création d'établissements expérimentaux pour les remplacer... le groupe CGT se prononçant toujours contre ces regroupements. Dans le champ de l'enseignement supérieur, c'est aussi l'évolution des diplômes vers une structuration répondant aux demandes du MEDEF (blocs de compétences) que le groupe CGT combat.

XI. Les liens entre le syndicat et les différentes instances de la CGT

Le SNTRS-CGT participe depuis des années au **collectif confédéral « Recherche »** de la CGT, piloté par l'UGICT. Nous y côtoyons des camarades issus des EPIC (le CEA, en particulier) ou de l'industrie (Thales...). Un des objectifs est d'élaborer un plan de revendications partagé par toute la CGT, ce qui n'est pas une mince affaire, compte tenu de nos cadres professionnels très différents, et compte tenu de certaines divergences y compris au sein de la FERC. Sur le principe de l'évaluation des chercheurs et chercheuses, par exemple, les revendications du SNTRS-CGT ne sont pas celles des autres syndicats de la FERC. Nous avons cependant produit un document de synthèse des propositions de la CGT, intitulé « Faire de la Recherche un bien pour la société », que l'on peut trouver sur le site confédéral (<https://www.cgt.fr/faire-de-la-recherche-un-bien-commun>). Un membre du bureau national a participé au collectif confédéral recherche pour le SNTRS-CGT lors du dernier mandat (2019-2023). Dans l'autre sens, la présence extrêmement faible de la recherche fondamentale dans le document d'orientation initial soumis au 53^{ème} congrès confédéral (mars 2023), confirma la relation très insuffisante entre la direction confédérale et le SNTRS-CGT.

La préparation du 53^{ème} congrès confédéral nous a justement permis de soumettre bon nombre d'amendements, dont les principaux ont été retenus par les commissions ou par un vote des congressistes. Nous avons ainsi permis d'insérer un texte soulignant l'importance de la recherche fondamentale, bien au-delà de la simple innovation/modernisation des moyens de production. Pour un résumé de notre participation au congrès confédéral, on peut se reporter au BRS n°526.

La nouvelle direction confédérale a réduit le nombre de groupes de travail/commissions à une petite quinzaine. La recherche est présente dans la **commission ETAP « Environnement et transformation de l'appareil productif »**. Il y a un représentant du SNTRS-CGT et un de la FERC-Sup, dans la commission, qui avaient été proposés par la FERC. ETAP est une commission avec une quarantaine de membres, représentant soit des fédérations, soit des UD ou la direction confédérale. La recherche fondamentale y est très peu abordée, vu les objectifs principaux de la commission. Concrètement, le collectif confédéral « Recherche » a repris ses travaux en tant que sous-commission d'ETAP, avec notamment une adresse aux travailleuses scientifiques à propos du démantèlement de l'entreprise ATOS (novembre 2023) :

« Les incohérences du projet de démantèlement du groupe d'informatique avancée ATOS sont nombreuses, mais la plus flagrante, c'est qu'ATOS est actuellement le seul groupe européen à maîtriser la filière des supercalculateurs et HPC (High Performance Computing). Ce projet, s'il arrivait à son terme, priverait la France et l'Europe d'une capacité unique en Recherche et Développement ! » Après une liste non exhaustive des usages du HPC, l'adresse se terminait ainsi : « Toutes ces raisons nous conduisent à nous adresser directement aux Scientifiques, afin qu'ils et elles prennent conscience du danger que représente le projet de démantèlement d'ATOS, qu'ils et elles soutiennent les salarié·es du groupe en lutte pour la défense et la préservation de leur outil de travail, qui représente également un outil scientifique de premier ordre. Nous appelons à faire connaître cette lutte pour la préservation de l'outil scientifique, au

travers de vos instances et de vos organisations, à signer et à faire signer notre pétition contre le démantèlement d'ATOS » :

<https://cloud.ferc-cgt.org/apps/onlyoffice/s/gCkZ8gHmRtB5iDJ?fileId=2301406>

Cette adresse devait déboucher sur une pétition, mais nous ne l'avons pas reçue. La CGT s'est ensuite adressée au gouvernement, en particulier via le communiqué « **La CGT refuse le démantèlement d'Atos ! L'État doit prendre ses responsabilités sur l'emploi, la souveraineté et l'indépendance industrielle.** » :

<https://cloud.ferc-cgt.org/apps/onlyoffice/s/gCkZ8gHmRtB5iDJ?fileId=2301413>

Au niveau de la Recherche publique, nos travaux de ces derniers mois furent le décryptage du discours d'Emmanuel Macron du 7 décembre 2023, auquel nous opposons nos revendications :

<https://cloud.ferc-cgt.org/apps/onlyoffice/s/gCkZ8gHmRtB5iDJ?fileId=2301414>.

A. UFSE

L'UFSE est l'Union fédérale des syndicats de l'État CGT qui regroupe tant à l'échelon national que territorial, les syndicats CGT, nationaux, les unions nationales de syndicats de l'État et de ses établissements publics ainsi que des organismes agissant pour le compte de l'État.

L'UFSE a pour but de coordonner les questions touchant à l'ensemble des agentes et des agents de l'État. Elle en assure la représentation en siégeant au Conseil Commun de la Fonction publique et au Conseil Supérieur de la Fonction publique de l'État. Un membre de la direction du SNTRS-CGT siège au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat (CSFPE). Le travail porte sur les textes de loi s'adressant aux fonctionnaires sur le versant de l'Etat, soit globalement, soit pour un ministère ou une catégorie donnée de personnel. De même, nous avons une représentante titulaire dans le CCHSCT du CSFPE).

Il est important de faire bénéficier les adhérent·es des publications et événements de l'UFSE. Ils portent sur tous les sujets qui nous concernent de par notre statut de Fonctionnaire d'État.

Le SNTRS-CGT possède deux mandats à la commission exécutive de l'UFSE ; il est présent au bureau de l'UFSE. Ces liens resserrés permettent un travail en profondeur sur des sujets transversaux tels que la protection sociale complémentaire.

B. FERC

Implication des militants SNTRS-CGT dans la fédération (FERC)

Le SNTRS-CGT est affilié à la Fédération Education Recherche Culture (FERC), elle-même affiliée à la Confédération Générale du Travail. Le travail fédéral est très important pour coordonner les actions militantes au niveau national et régional et pour la représentation devant le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), notre ministère de tutelle.

Notre syndicat est la 4^{ème} organisation, en nombre d'adhérents, de la fédération, après l'union CGT Educ'Action (union des syndicats de l'Education Nationale), l'union FERC-Sup (union des syndicats de l'Enseignement Supérieur) et la CGT-EP (syndicat de l'école privée sous statut).

Nos militant·es ont toujours participé activement à la vie de la fédération, au Congrès de la FERC, à sa Commission Exécutive Fédérale (CEF) et au bureau fédéral (BF), dans les collectifs et groupes de Travail mis en place par la fédération et représentent la fédération dans les collectifs confédéraux.

Les collectifs ont comme plan de travail principal la rédaction ou la mise à jour des repères revendicatifs présentés ensuite pour amendement, débat et approbation en Conseil National Fédéral ou en congrès.

Dans la mandature octobre 2019 – mai 2023, 4 camarades ont représenté le SNTRS à la CEF et au BF. Des camarades ont participé aux collectifs fédéraux Recherche et Enseignement Supérieur, Elections pro, Femmes Mixité, Formation Syndicale et Travail-Santé (animation du collectif).

Nous avons des camarades du syndicat qui ont mis les bases et assurent les formations des mandaté·e·s en CHSCT et d'autres formations en Travail-Santé pour toute la fédération, appuyant les collectifs fédéraux régionaux et permettant l'entraide en cas de besoin lors des dysfonctionnements des CHSCT.

Dans la mandature qui a commencé en mai 2023, outre notre participation à la CEF, au BF et à la Commission Financière de Contrôle (CFC), des camarades participent aux collectifs fédéraux Recherche et Enseignement Supérieur, Elections pro/Déploiement, International, Formation Syndicale (co-responsabilité de la formation syndicale fédérale) et Travail-Santé (animation du collectif). Des camarades ont été mandaté·es par la FERC aux collectifs confédéraux « Environnement et Transformation de l'appareil productif » qui englobe la recherche, et « International et Paix ».

Lors des élections professionnelles pour le Comité Social d'Administration (CSA) ministériel de l'ESR, la CGT participe sous la bannière FERC. Les élu·es FERC travaillent ensemble pour la préparation des réunions plénières et dans les groupes de travail. Comme pour le CSA MESR, à la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FS-SSCT) MESR, instance qui a remplacé le CHSCT, la CGT est représentée par la FERC et nous avons le secrétariat de l'instance.

Avec la FERC, nous avons participé à la négociation de l'application du protocole de télétravail et du protocole de la Protection Sociale Complémentaire, les deux signés par la FERC CGT. Actuellement nous participons à la négociation du plan d'actions sur l'égalité professionnelle femmes-hommes.

C. UGICT

L'Ugict est l'Union générale des ingénieur·es, cadres, technicien·nes et agent·es de maîtrise, qui regroupe les adhérent·es CGT du public et du privé relevant de ces catégories socio-professionnelles.

Au congrès de l'Ugict, en novembre 2021, une nouvelle représentante du SNTRS-CGT a été élue à la CE de l'Ugict.

En mars 2022, la co-secrétaire générale de l'Ugict Marie-José Kotlicki est partie à la retraite, laissant les rênes à Sophie Binet. Celle-ci ayant été élue secrétaire générale de la confédération au 53e Congrès en mars 2023, c'est Caroline Blanchot qui lui a succédé à la tête de l'Ugict.

Les coordonnées actuelles du SNTRS-CGT ont été transmises au secrétariat de l'Ugict, pour rétablir la communication et l'envoi des informations, qui est à présent fluide.

Il est important de faire bénéficier les adhérent·es des publications et événements de l'Ugict, qui présentent sous un angle interprofessionnel des enjeux qui nous concernent.

Dans la période, l'Ugict a ainsi organisé plusieurs événements ouverts aux adhérent·es, notamment des Rencontres d'Options sur le thème "Retraites : la bataille sociale" dès mai 2022, où est intervenu entre autres l'économiste Michaël Zemmour.

XII. Nos actions pour renforcer le syndicat

A. Les finances du syndicat

Les comptes du syndicat sont arrêtés chaque année au 31 décembre. Ils sont présentés une fois par an au CSN avec un bilan des comptes, un compte de résultat du syndicat national et des sections et régions et un bilan des comptes et comptes de résultat consolidés.

Le rapport financier 2021 a été présenté au CSN du 28 juin 2022 ; le rapport financier 2022 au CSN du 27 juin 2023 et le rapport financier 2023 le 25 juin 2024. Les budgets prévisionnels, quant à eux, sont présentés tous les ans en début d'année devant la Commission Exécutive et, depuis 2023, on est en capacité de présenter ce budget prévisionnel lors de la dernière CE précédant l'exercice concerné.

Le taux de cotisations des membres actif·ves et retraité·es n'a pas changé par rapport aux années précédentes (1 % pour les actif·ves et 0.8 % pour les retraité·es). **L'année 2021** fut l'année du 30e congrès où le bilan financier 2021 n'a pu être validé en 2022. C'est aussi une année de reprise progressive des activités au sein du syndicat, après les mesures de confinement dues au COVID19.

Le montant des cotisations 2021 est en très légère baisse de -0.07 % par rapport aux cotisations de 2020, malgré une hausse du nombre d'adhérent·es. C'est aussi une année qui a vu le départ de la section IRSTEA pour l'INRAE et l'arrivée des collègues de l'IFREMER au sein de notre syndicat.

Pour **l'année 2022**, les nombres de sections est passé de 61 à 52 après la fusion de certaines d'entre elles. Une très légère augmentation de cotisations de +0.21 % est à signaler, malgré une baisse du nombre d'adhérent·es. C'est en effet l'année qui a vu le plus de résiliations (136 résiliations pour 74 adhésions).

Pour finir, **l'année 2023** est une année de rebondissement grâce aux adhésions en lien avec l'action contre la réforme des retraites. Le bilan 2023 a été validé au CSN du 25 juin 2024. Parmi les faits marquants, on note sur 2023 la progression notable d'adhérent·es qui quittent leur organisme d'origine pour un autre organisme et l'augmentation significative des départs en retraite. La population des catégories B et C est en baisse progressive au profit de la catégorie A.

Toutefois, il faut poursuivre l'effort de syndicalisation vers toutes les catégories pour assurer au syndicat les moyens financiers à hauteur des combats à mener.

B. La Section Nationale des retraité·es (SNR)

Parmi les adhérent·es du SNTRS, environ 25 % sont des retraité·es. Parmi ces retraité·es, de l'ordre de 25 % (soit environ 80 syndiqué·es) sont rattaché·es à la Section Nationale des Retraité·es (SNR). Les autres restent rattaché·es à leur section locale avec les actifs. Il faut prendre garde que ce mode d'organisation des retraité·es ne facilite pas des déperditions.

L'activité de la SNR est orientée vers la défense des intérêts des retraité·es. Elle peut fournir des avis aux instances nationales du syndicat et intervenir dans les instances de la FERC-CGT et de l'Union fédérale des syndicats de l'Etat (UFSE)-CGT qui négocient et agissent pour les revendications des retraité·es.

Dans le SNTRS, le syndicalisme des retraité·es est confronté à deux problèmes principaux :
Premièrement, beaucoup d'actif·ves quittent le syndicat au moment de leur retraite. Il est essentiel que le SNTRS, et non seulement les retraité·es, mène campagne pour que les syndiqué·es en activité prennent conscience de l'importance de rester syndiqué·es à la retraite pour défendre leurs besoins et leurs droits (niveau des pensions, protection sociale, transports, loisirs...).

Deuxièmement, il n'existe pas de liens entre la SNR et les retraité·es des sections locales ce qui ne permet pas que l'ensemble des adhérent·es retraité·es du SNTRS-CGT participent à l'élaboration des revendications que la SNR porte dans les structures de la CGT qui négocient avec les pouvoirs publics et qui impulsent les actions pour la défense de ces revendications. La participation des retraité·es du SNTRS aux actions syndicales pourrait être favorisée par la mise en place de liens entre la SNR et les retraité·es des sections locales.

1. Assemblée générale (AG) de la SNR

Depuis la fin de la pandémie de COVID19, les adhérent·es de la SNR ont été invité·es deux fois par an à participer à une AG qui se déroule sur une demi-journée. Comme pour toute section du SNTRS, l'une de ces AG est statutaire et élit les membres du bureau et le/la secrétaire de section. À chaque AG, le/la secrétaire de la SNR présente un rapport introductif suivi d'un débat. La trésorière ou le trésorier de la SNR présente un bilan financier aux AG statutaires. L'AG qui précède le congrès du SNTRS désigne ses délégué·es à ce congrès et ses candidat·es

pour la future CE. L'AG de la SNR (ou à défaut le bureau selon le calendrier) désigne aussi ses représentant·es à la Conférence Nationale des Retraité·es (CNR) du SNTRS (voir ci-dessous). Elle donne également son avis sur les documents préparatoires de la Conférence de l'UFR-FERC qui a lieu tous les 3 ans et désigne ses représentant·es à cette Conférence ainsi que ses candidat·es pour la nouvelle CE de l'UFR-FERC.

Les adhérent·es de la SNR, comme des sections locales, ont participé aux actions pour la revalorisation de leurs pensions, la défense de la Sécurité Sociale et des Services publics impulsées par le groupe national de 9 organisations de retraité·es dont l'UCR-CGT qui fonctionne depuis 2014. Ils et elles ont participé avec les actif·ves aux actions pour l'égalité hommes/femmes, contre la loi immigration, et étaient nombreuses et nombreux dans les manifestations contre la dernière réforme des retraites.

2. Bureau de la SNR

Le bureau de la SNR se réunit au moins 4 fois par an. Il débat de la situation générale et de celle des retraité·es. Il prépare les AG de la Section, rédige des motions en direction des structures de la CGT (en général via le BN du SNTRS), des articles pour le BRS, ...`

Deux membres du bureau assurent depuis des années auprès des adhérent·es de la SNR une campagne d'abonnements à *Vie Nouvelle* (le magazine des retrait·es de la CGT). Une contribution de la SNR a été versée à la caisse de solidarité CGT lors de la lutte contre la réforme des retraites.

Les liens avec les instances de retraité·es de la FERC et de l'UFSE ont été renforcés : participation à la CE de l'UFR-FERC (voir plus haut) et au Collectif retraité·es de l'UFSE.

3. Conférence Nationale des retraité·es du SNTRS (CNR)

Statutairement, la CNR réunit une fois par an des représentant·es des retraité·es des sections locales et de la SNR. Les secrétaires du SNTRS et de l'UFR-FERC sont présent·e·s ou représenté·es. Le bureau de la SNR organise les CNR en concertation avec le bureau national du SNTRS. La CNR s'est réunie en mars 2022 et janvier 2024. Ces CNR se sont tenues sur une journée, avec, le matin, un débat sur la situation des retraité·es et des votes de motions sur des sujets d'actualité transmises au BN du SNTRS, à l'UFR-FERC, etc. Les après-midis ont été consacrées à une conférence-débat sur un thème proposé en amont par les retraité·es et présenté par un·e camarade de la CGT ayant une bonne connaissance du sujet.

Au fil des années, la participation des retraité·es aux CNR est de plus en plus faible, toutes régions confondues. À l'heure du numérique, il faut revoir notre organisation pour améliorer les contacts avec l'ensemble des syndiqué·es retraité·es du SNTRS malgré leur dispersion sur tout le territoire : c'est essentiel et urgent pour la prise en compte de leurs revendications par le syndicat et les instances de la CGT.

4. Éléments revendicatifs

La défense du niveau des pensions et de la Sécurité Sociale est au centre des débats et des mobilisations de la SNR. Face à la politique antisociale des gouvernements qui se succèdent, il est impératif de préserver les acquis et d'obtenir des améliorations.

Outre la lutte contre la réforme Macron des retraites, la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la Fonction publique (FP) a fait l'objet de nombreux débats dans la SNR, mettant en évidence de sérieux désaccords.

Les retraité·es parents pauvres de la réforme de la PSC dans la FP de l'État

Une réforme de la PSC se met aujourd'hui en place dans la Fonction publique de l'État. Elle présente des avancées importantes pour les actif·ves : prise en charge de la moitié de la cotisation santé par les employeurs publics (elle sera modulée en fonction du salaire),

améliorations importantes des mesures de prévoyance dont plusieurs deviennent statutaires. Toutes les personnes actives bénéficieront de ce système car il devient obligatoire.

Cette PSC collective ne sera pas obligatoire pour les retraité·es de la Fonction publique de l'État. Il n'est pas prévu de participation employeur pour les retraité·es. Par conséquent, les retraité·es qui y adhéreront ne bénéficieront pas des mêmes avantages que les personnes en activité. Il est prévu pour les retraité·es des mécanismes de solidarité beaucoup moins avantageux que pour les personnes en activité : fonds de solidarité largement financés par eux-mêmes et dans une moindre mesure par les actifs, pas d'amélioration pour la prévoyance et à 70 ans cotisation plafonnée à 175 % de celle de leur départ en retraite. Ce constat a amené la CNR de janvier 2024 à adopter la motion suivante à l'unanimité : « La CNR prend acte de la réforme de la protection sociale complémentaire des agent·es de l'État actif·ves et retraité·es. Elle revendique l'égalité de traitement des retraité·es avec les actif·ves ».

Il est impératif que la CGT continue à revendiquer des améliorations du système qui se met en place afin que les retraité·es obtiennent des avantages similaires à ceux des personnes en activité. À plus long terme, la SNR soutient la revendication d'une Sécurité Sociale Intégrale dont les modalités doivent encore être précisées (devenir des mutuelles, maintien ou non de la diversité des régimes de retraites, dispositifs pour l'autonomie à revoir).

Les dispositifs de prise en charge de la perte d'autonomie sont insuffisants

La question de la prise en charge de la perte d'autonomie est une question fondamentale sur laquelle les propositions des organisations de la CGT ne sont pas assez diffusées. C'est un enjeu important car de plus en plus de personnes sont concernées, dont une grande partie de retraité·es. Il faut prévoir une grande diversité de dispositifs car les situations sont très variables.

La branche Autonomie de la Sécurité Sociale, créée par Macron et financée essentiellement par la CSG, ne devrait pas fonctionner indépendamment des autres branches de la Sécurité Sociale. Ses moyens sont insuffisants pour faire face aux besoins.

Le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie par la PSC (volet prévoyance) ne doit pas être juste un complément du financement par la Sécurité Sociale.

La CGT revendique la création d'un véritable service public de l'autonomie regroupant et intégrant l'ensemble des structures et des personnels à domicile et en établissements. Elle exige une loi sociétale « grand âge » qui engage des financements pérennes sur la durée et à la hauteur des enjeux pour les années à venir.

C. Secteur chercheur·ses

Rapport d'activité du secteur chercheur·ses

Une liste internet où sont inscrit·es tous les adhérents chercheurs et chercheuses a été mise en place après le congrès de Sète en décembre 2021. Cette liste est très utile.

Un premier échange assez riche a eu lieu en mai 2022 au moment de la mise en place du RIPEC au CNRS. Une visio a été organisée afin que les échanges sur cette liste aboutissent à une position collective. Ce fut le cas avec un communiqué du syndicat « Nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) : Que revendique la CGT ? », rappelant nos revendications sur les primes et les salaires, et revendiquant que tous les chercheur·ses évalué·es favorablement touchent la C3 à 3500€, et que celle-ci soient finalement intégrée dans la C1 (c'est-à-dire dans la prime statutaire).

Les résultats des élections professionnelles de décembre 2022 n'ont pas été très bons chez les chercheur·ses au CNRS et à l'Inserm

« Il est frappant de voir que le SNTRS-CGT recule beaucoup chez les chercheur·ses au CNRS (de 19,7 % à 15,4 % ; rappelons que le SNTRS était à 13,8 % chez les chercheur·ses en 2014), tandis que nous progressons, de 27,5 % à 30,7 % chez les IT. Cela explique que ce soit le SNCS-FSU qui progresse le plus au CSA, puisqu'il a regagné le vote des chercheur·ses en CAP, passant de 38 % à 42,1 %, ainsi que SUD qui passe de 6,1 % à 9,3 % parmi les chercheur·ses.

Ce résultat doit nous interpeller. Il est sans aucun doute à l'image du fonctionnement du secteur chercheur·ses, avec le départ en retraite ou le retrait de plusieurs camarades, et un bureau qui ne se réunit que sporadiquement. » À l'Inserm : « en CAP chercheur·ses, nous progressons de 11,7 % à 14,7 %, mais restons en dessous du score de 2014 (16,2 %). En effet, il vaut mieux comparer avec le score de 2014 puisque nous n'avions pas présenté de liste en DR en 2018, mais en avons présenté en 2014, alors qu'en 2022 les deux CAP ont été fusionnées. Le SNCS-FSU progresse de 7 % parmi les chercheur·ses, le Sgen-CFDT et le SNPTES chutent de 7,4 % et 2,7 % respectivement. » À l'Inria, une liste commune CGT- FSU a fait 60,6 % à la CAP chercheur·ses (pas de liste CGT à cette CAP en 2018). Le SNTRS a progressé parmi les chercheur·ses à l'IRD (+10 % soit +17 voix). À l'INED, une liste commune CGT-SUD a fait 52,8 % en CAP chercheur·ses (liste unique en 2018). Nous concluons concernant le CNRS : « il y a une cause très claire à cette faible progression (0,6 %) [parmi l'ensemble des personnels] : notre recul parmi les chercheur·ses. Il convient donc de prendre les décisions adéquates en relançant le secteur chercheur·ses, d'autant que nous y avons enregistré une quinzaine d'adhésions ces derniers mois ».

Le secteur chercheur·ses a ainsi redémarré en mai 2023, à la fin du mouvement contre la réforme des retraites. À partir de cette date, le bureau du secteur s'est réuni tous les mois, sept camarades ayant donné leur accord pour faire partie du bureau du secteur. Une camarade propose, dans un premier temps, de rejoindre le bureau en tant qu'observatrice et un autre de chercher un·e camarade à l'INED.

Par ailleurs, il n'y a que deux chercheurs sur 16 membres du BN, ce qui n'aide pas au bon suivi des sujets chercheur·ses (même si tous les camarades du BN s'y intéressent, bien entendu).

Deux conférences nationales du secteur ont rassemblé, en hybride, une vingtaine de camarades le 20 juin 2023 (ordre du jour : bilan de la mise en place du RIPEC, suivi Post-évaluation, Rapport Gillet) et le 23 janvier 2024 (ordre du jour : restructurations de la recherche, carrières et concours, avis du Comets sur les enjeux environnementaux, revendicatif du syndicat sur la prise en compte des années blanches et libéralités dans la retraite, débat sur la liberté académique au congrès du syndicat). La conférence précédente avait eu lieu en novembre 2021.

Les principaux sujets traités depuis le dernier congrès sont les suivants.

Nous avons suivi de près la mise en place du RIPEC dans nos organismes. Nous avons déjà mentionné un premier communiqué en mai 2022, suivi d'un nouvel En Bref le 21 septembre 2022 intitulé « Pour résoudre le dilemme "Pourquoi pas moi ?" / "Pourquoi moi plus qu'un·e autre ?" », et un dernier communiqué juste avant Noël 2023 « Plouf plouf, la C3, c'est toi qui l'auras ! ».

Le bureau du secteur a été à l'origine d'un communiqué commun avec la FERC-Sup « Nouveau programme de recherche en mathématiques : des annonces en décalage avec les besoins de l'Enseignement supérieur et de la recherche publique » en octobre 2023.

Un communiqué « Pour un retour à la date initialement prévue pour la collecte des dossiers des chercheurs et chercheuses de la vague D » a été publié en octobre 2023 suite à des échanges sur la liste SNTRS-chercheur·ses. Suite à cette expression et d'autres, notamment des sections du CoNRS, la direction est quasiment revenue à la date initiale.

Une « Lettre au Président directeur général et au Directeur général délégué à la science du CNRS sur l'évaluation des structures directement liée avec le recrutement et l'évaluation des chercheurs » en février 2024, faisait suite à un travail de long terme sur le suivi post-évaluation (central dans la défense des collègues chercheur·ses).

Le bureau de secteur permet également d'échanger sur les défenses individuelles de chercheur·ses prises en charge directement au niveau national, soit du fait de l'absence de section pouvant le faire, soit du fait de leur importance stratégique. Le cas d'une camarade convoquée en CAP disciplinaire du fait de son soutien à la Palestine a ainsi fait l'objet d'un suivi direct du bureau.

Enfin, nous remontons au BN des inquiétudes spécifiques aux chercheur·ses sur certains sujets concernant tout le syndicat, par exemple sur le nouveau logiciel de missions du CNRS, et surtout sur le rapport Gillet, l'évaluation du CNRS par le Hcéres et les annonces Macron sur la recherche de décembre 2023. Le communiqué « Annonces d'E. Macron sur la recherche : organisons-nous face au démantèlement de la recherche publique » de décembre 2023 est ainsi issu d'échanges au sein du bureau de secteur, puis de la commission exécutive du syndicat.

Entre janvier 2022 et février 2024, 73 chercheur·ses ont adhéré (10 DR, 42 CR, 12 doctorant.es et 9 contractuel·les) dont 46 sur la seule année 2023 (année de mouvement contre la réforme des retraites), contre 22 résiliations au total. Il s'agit d'une progression de +26% de nos effectifs syndiqué·es, et il s'agit souvent de jeunes camarades. À noter également que notre implantation est très hétérogène, avec des sections quasiment sans chercheur.se adhérent·e, et d'autres où les chercheur·ses sont majoritaires ou à parité des IT. On peut faire le même constat d'un organisme à un autre.

Le potentiel de développement chez les chercheur·ses semble donc important. Le secteur chercheur·ses est clairement une dynamique pour ce développement. Afin de pouvoir mieux couvrir les problématiques chercheur·ses, notamment pour gagner en réactivité face à l'actualité, il faudrait que davantage de camarades chercheur·ses se forment et entrent en responsabilité, à tous les niveaux du syndicat.

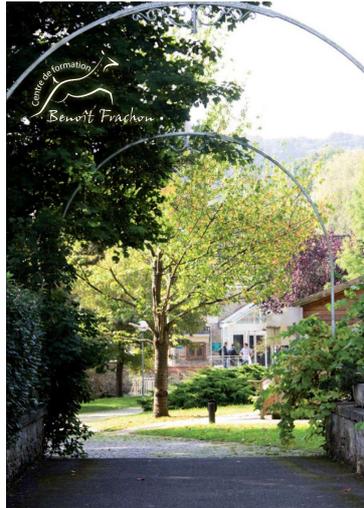
GLOSSAIRE

AG :	Assemblée Générale
ANR :	Agence nationale de la recherche
AS :	Action sociale
ASA :	Autorisation spéciale d'absence
BF :	Bureau Fédéral
BRS :	Bulletin de la recherche scientifique
CA :	Conseil d'administration
CAES :	Comité d'Action et d'Entraide Sociales
CAP :	Commission Administrative Paritaire
CAST :	China Association of Science and Technology
CCP :	Commission Consultative Paritaire
CDD :	Contrat à durée déterminée
CDI :	Contrat à durée indéterminée
CE :	Commission exécutive
CEF :	Commission exécutive fédérale
CESE :	Conseil économique, social et environnemental
CESU :	Chèque emploi service universel
CFC :	Commission Financière de Contrôle
CGIL :	Confederazione Generale Italiana del Lavoro
CHSCT :	Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail
CIA :	Complément indemnitaire annuel
CID :	Commission interdisciplinaire CoNRS
CIE :	Comité inter entreprise
CIR :	Crédit impôt Recherche
CNAS :	Commission Nationale d'Action Sociale
CNDP :	Commission Nationale du Développement Professionnel
CNDS :	Commission Nationale du Développement Social
CNESER :	Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CNFP :	Commission Nationale de la Formation Permanente
CNM :	Commission Nationale de la Mobilité
CNR :	Conférence Nationale des retraités du SNTRS
CNRS :	Centre National de la Recherche scientifique
CNSPH :	Commission nationale de suivi des travaux du plan triennal de développement de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées
COMUE :	Communauté d'universités et établissements
CoNRS :	Comité national de la Recherche scientifique
CORAS :	Commission Régionale d'Action Sociale
CROUS :	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CRPDS :	Commission Régionale du Développement Professionnel et Social
CS :	Conseil Scientifique
CSA :	Conseil Social d'Administration
CSEE :	Comité syndical européen de l'éducation
CSFPE :	Conseil supérieur de la fonction publique de l'État
CSG :	Contribution sociale généralisée
CSI :	Conseil Scientifique d'Institut
CSN :	Conseil Syndical national
CSS :	Commissions scientifiques spécialisées de l'INSERM
CT :	Comité technique

CTMESR : Comité Technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche
CTRE : Contrat territorial réservation employeur
DGAFP : Direction générale de l'administration et de la fonction publique
DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DGRH : Direction générale des ressources humaines
DRH : Directeur des ressources humaines
DSI : Département des services informatique
DU : Directeur d'Unité
DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels
EPIC : Etablissement public à caractère industriel et commercial en France
EPST : Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique
ESR : Enseignement Supérieur et Recherche
ETAP : Environnement et transformation de l'appareil productif
ETPT : Equivalent temps plein travaillé
F3SCT : Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et des Conditions de Travail
F4SCT : Formation Spécialisée de Service Santé Sécurité Conditions de Travail
FERC : Fédération de l'éducation de la recherche et de la culture CGT
FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FMST : Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques
FNI : Fond national interprofessionnel, premier timbre CGT de l'année
GAIA : Système de gestion électronique adapté à l'ensemble des processus de recrutement et d'évaluation des personnels ingénieurs et techniciens de l'Inserm
GIE : Groupement d'intérêt économique
GIP : Groupement d'intérêt public
GIPA : Garantie individuelle du pouvoir d'achat
GT : Groupe de travail
HCERES : Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HERSC : Higher Education and Research Standing Committee
IDEX : Initiative d'excellence
IE : Internationale de l'Education
IFSE : Indemnité de fonction de sujétions et d'expertise
IGAENR : Inspection générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche
IHU : Institut hospitalo-universitaire
INED : Institut national d'études démographiques
INRA : Institut national de la recherche agronomique
INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INRIA : Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
INWES : International Network of Women Engineers and Scientists
IRD : Institut de recherche pour le développement
IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
ISF : Impôt sur la fortune
ISST : Inspecteur santé sécurité au travail
IST : Information scientifique et technique
IT : Ingénieur Technicien
ITRF : Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation
LDG : Lignes directrices de gestion
LPPR : Loi de programmation pluriannuelle de la recherche

LPR : Loi de programmation de recherche
MEDEF : Mouvement des entreprises de France
MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MGEN : Mutuelle générale de l'Éducation nationale
MIH : Mission insertion handicap
MIRES : Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations unies
OS : Organisation syndicale
OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique nord
PCA : Plan de continuité d'activité
PDG : Président directeur général
PIA : Plan d'investissement d'avenir
PIB : Produit intérieur brut
PPCR : Parcours professionnels carrières et rémunérations
PPP : Partenariat public privé
PSC : Protection Sociale Complémentaire
QVT : Qualité de vie au travail
RI : Règlement intérieur
RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
RIPEC : Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
RP : Représentant du personnel
RPS : Risques psychosociaux
RSU : Rapport social unique
RTT : Réduction du temps de travail
SATT : Société d'accélération du transfert de technologies
SDPC : Service du Développement Professionnel des Chercheurs
SDPIT : Service du Développement Professionnel des Ingénieurs et Techniciens
SMIC : Salaire minimum de croissance
SNR : Section Nationale des retraités
SUDES : Syndicat Unique des Enseignants du Sénégal
UFSE : Union fédérale des syndicats de l'État-CGT
UGICT : Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens CGT
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
VDHAS : Dispositif de signalement des actes de Violence, Discrimination, Harcèlement moral ou sexuel et des Agissements Sexistes

Centre Benoît Frachon



12 Rue Fernand Léger
91190 Gif-sur-Yvette

Téléphone : +33 01 69 86 40 00

Site : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/2012-10-01-10-53-19/decouverte-infos-pratiques/presentation>

➤ Accueil et horaires :

- Accueil le mardi 15 octobre à partir de 9h00 ;
- Distribution des chambres, des mandats officiels et de la pochette avec les documents du congrès en échange du mandat provisoire de délégué (+ PV d'AG s'il n'a pas encore été fourni).

➤ Début des travaux à 14h00 le mardi 15 octobre 2024.

➤ Transport

- **En Voiture (covoiturage)** destination rue Fernand Léger à Gif sur Yvette
- **En Train** destination Paris.
- **Puis le RER B** destination St Rémy lès Chevreuse.



RER B destination **St Rémy lès Chevreuse** et s'arrêter à la station **Courcelle sur Yvette**

Sortir de la gare de Courcelle sur Yvette et prendre la sortie 2 Fernand Léger, la rue du Pasteur Benoit, longez la clôture, vous êtes arrivé.



